



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 18 mai 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 avril 2016, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 avril 2016, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160336001

Accorder un contrat à 9467866 Canada inc. (Automobiles Silver Star) pour la fourniture de 2 véhicules fourgons utilitaires, de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2016) - Somme maximale de 109 035,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15190 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat de construction

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Direction du développement du territoire et études techniques - 1164820004

Accorder un contrat à Atlas Excavation inc. pour les travaux de correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montant de 196 782,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING16-06 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.003 Entente

CE Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1160762001

Approuver une entente de recherche entre la Ville de Montréal et le Département de génie du bâtiment, civil et environnemental de l'Université Concordia dans le but de développer un modèle de repérage de fuites d'eau potable dans le secteur du centre-ville de Montréal, pour une somme maximale de 36 000 \$, exempté de taxes - Approuver un projet de convention à cet effet

20.004 Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1167310001

Approuver une entente de confidentialité pour le bureau du projet (BdeP) conjoint de la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) dans le cadre du projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX, SRB - Pie IX

20.005 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166340003

Accorder un soutien financier total de 285 500 \$ à 28 organismes pour 34 événements, dans le cadre de la 1ère date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.006 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1165175008

Accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 25 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la réalisation, en 2016, d'une initiative de sensibilisation et de mobilisation aux cédants d'entreprises - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Service de l'eau - 1162839001

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres aux niveaux des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau - Autoriser une dépense de 37 500 \$ à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1164784006

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun au 79e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 2 au 6 juin 2016 au RBC Convention Centre à Winnipeg au Manitoba. Aussi, appuyer leur élection à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2016-2017 - Dépense estimée : 8 591,45 \$

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du greffe - 1160132002

Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service du greffe pour couvrir les frais liés à la mise en place d'un service de halte-garderie temporaire lors des périodes de questions du public des séances du conseil municipal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH - 1166083001

Autoriser un virement budgétaire de 401 873 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales, soit 191 873 \$ afin de permettre la création et le comblement de trois postes permanents en cours d'année, et 210 000 \$ en autres familles de dépenses pour soutenir l'activité croissante de la Ville en matière de relations internationales

30.005 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1166083006

Autoriser un virement budgétaire de 132 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales - Accueil et Protocole, soit 82 000 \$ afin de permettre la création et le comblement de 4 postes temporaires en cours d'année, et 50 000 \$ en autres familles de dépenses pour soutenir les activités à venir de la Ville en lien avec le 375e anniversaire de la Ville de Montréal - Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 445 000 \$ pour 2017

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Autre sujet

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1161353001

Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et modifier le Règlement sur les services (14-012) afin de refléter les modifications apportées par le budget 2016 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative

40.002 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1167205001

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 2217-52 modifiant le Règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

50 – Ressources humaines

50.001 Structure de service / Emploi / Poste

CE Service de la concertation des arrondissements - 1163536001

Autoriser la création d'une Direction des travaux publics (SCA) au sein du Service de la concertation des arrondissements, la création d'un poste permanent de Directeur des travaux publics (SCA) (groupe de traitement FM10) et permettre le comblement du poste, et ce, à compter de la signature de la résolution

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 avril 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Développement
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0619

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 avril 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.005, 50.001 et 60.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0620

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M-Artère en chantier dans les deux secteurs suivants :

- la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue De Courcelle et l'avenue Atwater;
- le boulevard Gouin Ouest, entre la rue De Serres et le boulevard Laurentien.

Adopté à l'unanimité.

12.006 1161179006

CE16 0621

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours par avis public pour l'acquisition d'une œuvre d'art public *Montréal, ville cyclable* pour le projet Bonaventure;
- 2 - d'autoriser une dépense de 23 799,83 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1167233001

CE16 0622

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Megs inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux ans, le contrat pour la fourniture et la livraison sur demande de divers gaz spéciaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 101 249,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15061 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1163108001

CE16 0623

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 63 172,23 \$, taxes incluses et frais incidents inclus, le cas échéant, pour exercer l'option de prolongation pour l'année 2016, pour la collecte des résidus verts dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à Services Matrec inc. (CA12 210130 et CA15 210031) majorant ainsi le montant total du contrat de 240 542,44 \$ à 303 714,67 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1160695001

CE16 0624

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 333 240,79 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture et d'installation d'un compteur d'eau à l'annexe de l'édifice Lucien-Saulnier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à J. Raymond Couvreur et fils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 308 240,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5795;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1160660003

CE16 0625

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser l'avant-projet préliminaire de remplacement du pont Jacques-Bizard, pour une somme maximale de 416 439,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1160870001

CE16 0626

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'avenant à la convention d'aide financière intervenue entre la Ville de Montréal et le ministre de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son Plan d'action sur le livre, majorant l'entente d'un montant de 226 800 \$ à 395 550 \$;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 168 750 \$ afin de bonifier l'offre de livres numériques des bibliothèques de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1161608001

CE16 0627

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à l'octroi et au versement à la Ville d'une aide financière de 150 000 \$, afin de réaliser une démarche de mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, débutant en 2016 et se terminant le 31 mars 2018;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel de 150 000 \$;
- 3 - de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de la démarche;
- 4 - d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports à procéder à la création de comités interne et externe pour la réalisation de cette démarche;
- 5 - d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports à affecter ce montant à la réalisation de cette démarche, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1160706001

CE16 0628

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser une entente de partenariat entre la Ville de Montréal et l'entreprise Google inc. pour l'échange de données de circulation sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1166848002

CE16 0629

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de décréter l'imposition d'une réserve, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité, Section transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces terrains.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1164435003

CE16 0630

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 15 500 \$ pour permettre à la Ville de Montréal de s'associer à titre de partenaire aux 95^e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendront à Québec les 12 et 13 mai 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1164784004

CE16 0631

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 47 470,81 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2016, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1161213003

CE16 0632

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un transfert de 144 726,24 \$ de la réserve du fond de stabilisation des redevances de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à ses dépenses du Programme triennal d'immobilisation (PTI), pour payer comptant le remplacement de cinq véhicules;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160128002

CE16 0633

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le nouveau modèle organisationnel du Service des communications;
- 2 - d'autoriser la création des postes de direction et le comblement de ces postes.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1160580001

CE16 0634

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la mise à jour du plan d'action pour la mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal conformément au mandat accordé au Bureau du Mont-Royal en collaboration avec la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1160504004

CE16 0635

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1164501001

Levée de la séance à 9 h 40

70.001

Les résolutions CE16 0619 à CE16 0635 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 27 avril 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Développement
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0636

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 avril 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.015, 30.002, 30.003 et 30.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0637

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0638

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0639

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 0640

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 0641

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE16 0642

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE16 0643

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 avril 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE16 0644

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un contrat de licence de gré à gré avec Adobe Systems inc., fournisseur exclusif, pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logicielles, incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 29 février 2016 et selon les termes et conditions stipulés audit contrat ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 114 100 \$ au net à compter de 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1152357001

CE16 0645

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Recyclage Notre-Dame, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'élimination de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants non valorisables de l'écocentre St-Laurent, pour une période de 30 mois ou jusqu'à l'épuisement du tonnage indiqué dans la soumission, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 225 202,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14970 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Centre de tri Mélimax, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'élimination de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et encombrants non valorisables de l'écocentre LaSalle, pour une période de 30 mois ou jusqu'à l'épuisement du tonnage indiqué dans la soumission, avec possibilité d'une prolongation de 90 jours, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 621 098,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14970 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164730001

CE16 0646

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Imprimerie L'Empreinte, plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes 1 et 3, un contrat, pour une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 226 811,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15073 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'accorder à Enveloppe Laurentide inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 2, un contrat, pour une durée de vingt-quatre mois, pour les impressions d'enveloppes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 93 695,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15073 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.003 1163292002

CE16 0647

Vu la résolution CA16 26 0059 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 7 mars 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 444 625,64 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la fenestration et divers travaux au Centre Masson, sis au 2705, rue Masson, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1161035001

CE16 0648

Vu la résolution CA16 210067 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 5 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 718 275,96 \$, taxes incluses, représentant 92,62 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la rue Argyle, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 849 500,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-001;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1166459002

CE16 0649

Vu la résolution CA16 210068 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 5 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 710 477,60 \$, taxes incluses, représentant 95,69 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction de la 4^e Avenue, entre la rue de Verdun et le boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 832 444,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-002;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166459003

CE16 0650

Vu la résolution CA16 210066 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 5 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 036 033,42 \$, taxes incluses, représentant 85,33 % du coût total du contrat pour la reconstruction de la rue Stephens, entre la rue Beurling et le boulevard LaSalle, de la rue Bannantyne, entre le boulevard LaSalle et la rue Stephens et de la rue Monteith, entre les rues Stephens et Valiquette, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 399 068,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S16-003;
- 3 - d'autoriser le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant de l'arrondissement et la secrétaire du conseil d'arrondissement ou, en son absence, la secrétaire substitut du conseil d'arrondissement à signer la convention ainsi que tout autre document pertinent, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1166972001

CE16 0651

Vu la résolution CA16 20 0190 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 4 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 199 617,78 \$, taxes incluses, pour des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie dans l'avenue Lafleur, entre la rue Clément et la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 633 107,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420912;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1166152016

CE16 0652

Vu la résolution CA16 20 0189 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 4 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 312 500 \$, taxes incluses, pour des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc sur les boulevards Angrignon et des Trinitaires, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Sintra (Région Montréal/Rive-Sud), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 297 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 421982;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1166152015

CE16 0653

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 146 590,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,68 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1161670002

CE16 0654

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 1 (projet 16-03), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 408 199,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330701;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1167091001

CE16 0655

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Moteurs Électriques Laval Itée, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des moteurs des groupes motopompes (4 moteurs 2850 HP et 4 moteurs 4 800 HP) à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 813 747,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1880-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1163334007

CE16 0656

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 116 443,87 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Services Exp inc. (CE13 0870) pour la conception du projet de réfection du pont d'étagement Rockland, majorant ainsi le montant total du contrat de 482 895 \$ à 599 338,87 \$, taxes incluses. De ce montant, la Ville de Mont-Royal s'engage à rembourser la somme de 54 987,44 \$ conformément à l'addenda no 1 de l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal relativement au projet de réfection du pont d'étagement Rockland (CM14 0629);
- 2 - d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Les Services Exp inc. (CE13 0870) à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 54 987,44 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'imputer le remboursement de la part de la Ville de Mont-Royal conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1150541009

CE16 0657

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Systématix Technologies de l'Information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 6 mois, pour une somme maximale de 747 883,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-15003 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1166075005

CE16 0658

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 766 544,07 \$, taxes incluses, pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Parizeau Pawulski architectes, Dupras Ledoux ingénieurs et MLC associés, firmes ayant obtenues le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 707 579,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14862 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1160652001

CE16 0659

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 995 463,90 \$, taxes incluses, pour la mise en œuvre des projets d'accessibilité universelle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul Architecte et WSP Canada inc., firmes ayant obtenues le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 948 060,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14862 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1160652002

CE16 0660

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 73 872,01 \$, taxes incluses, pour des honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Rousseau Lefebvre inc., Tetra Tech et Pierre-Émile Rocray (CE15 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 379 446,24 \$ à 453 318,25 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1160504003

CE16 0661

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de génie civil, d'architecture du paysage et d'architecture de même que pour la surveillance environnementale dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », pour une somme maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15096 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1161009002

CE16 0662

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de retenir les services du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre des recours suivants: Fixair inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-078976-134), Les Installations Agora inc. c. Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-083786-148), Soudure Joël Brisebois 2000 inc. c. Les Constructions Lavacon inc. c. Ville de Montréal (500-17-086318-154) et Les Constructions Lavacon c. Ville de Montréal (500-17-092541-161);
- 2 - d'autoriser à cette fin la réserve de la somme de 115 000 \$ plus taxes applicables;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1166684001

CE16 0663

Vu la résolution CA16 27 0122 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'addenda no 1 à la convention avec La compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CM15 1242) concernant l'installation de la clôture sur l'emprise du CN, dans le cadre des travaux de construction d'un passage piétonnier et cyclable, entre les avenues Souigny et Dubuisson, dans l'axe de la rue Liébert, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1156223010

CE16 0664

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (Tourisme Montréal) relativement au projet « Passeport Montréal », pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1166157001

CE16 0665

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Université Concordia précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords de l'Université Concordia et du Musée des beaux-arts de Montréal;
- 2 - d'autoriser la réception d'un revenu de 235 917,51 \$, taxes incluses, provenant de l'Université Concordia ainsi que, le cas échéant, d'un revenu additionnel lié à d'éventuels travaux imprévus à réaliser par la Ville sur la propriété de l'Université pour le réaménagement du trottoir sur sa propriété, y compris notamment la fourniture et la pose de pavés et de marches de granite;
- 3 - d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1166708004

CE16 0666

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) et la Ville de Montréal précisant les termes et conditions de réalisation d'une partie du projet d'aménagement aux abords du MBAM et de l'Université Concordia;
- 2 - d'autoriser la réception d'un revenu de 80 387,72 \$, taxes incluses, provenant du MBAM ainsi que, le cas échéant, d'un revenu additionnel lié à d'éventuels travaux imprévus à réaliser par la Ville sur la propriété du MBAM pour le réaménagement du trottoir sur sa propriété, y compris notamment la fourniture et la pose de pavés de granite;
- 3 - d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1166708003

CE16 0667

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount concernant la mise en valeur de l'escarpement du sommet Westmount sur le mont Royal;
- 2 - d'autoriser, à cette fin, le versement d'une contribution financière de 123 500 \$ à la Ville de Westmount provenant du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1160504002

CE16 0668

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville accorde, sans considération de quelque nature que ce soit, à l'École de technologie supérieure un délai supplémentaire, soit jusqu'au 9 janvier 2018, pour terminer les travaux qu'elle s'est engagée à faire dans l'acte de donation reçu par M^e Andrée Blais, notaire, le 10 avril 2013, sous le numéro 1688 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 852 020, le tout selon les termes et conditions prévus à ce projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1161195002

CE16 0669

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Coopérative d'habitation l'Esperluette un terrain vacant d'une superficie de 1 431,1 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Eleanor et William, dans le quartier Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 5 812 284 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires,
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation l'Esperluette démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1153778004

CE16 0670

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, à des fins administratives, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} juin 2016, les locaux 319, 323 et 341, situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, moyennant un loyer total de 55 504,15 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1164069002

CE16 0671

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 170 500 \$ aux 36 organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles – Festivals et événements – 2016, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	PROJETS	MONTANTS 2016
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-ouest / Centre Prisme	Festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs, 8e édition	1 000 \$
Alchimies, Créations et Cultures	Orientalys, 6e édition	15 000 \$
Alliance québécoise de l'Asie du sud	Festival de l'Inde, 38e édition	1 000 \$
Arc en ciel d'Afrique	Massimadi, 8e édition	3 000 \$
Association culturelle St-Volodymyr de Montréal	Festival Ukrainien de Montréal, 17e édition	5 000 \$
Association des jeunes de la Petite Bourgogne	Festival Petite-Bourgogne, 31e édition	3 500 \$
Bienvenue à NDG	Fête interculturelle NDG	1 000 \$
Carrefour de ressources en interculturel	Rendez-vous interculturel 2016, 10e édition.	1 000 \$
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	Les journées africaines du Centre Afrika, 12e édition.	5 000 \$
Centre communautaire Melkite de Saint-Sauveur (Montréal)	Festival Melkite, 9e édition	3 000 \$
Centre culturel Kabir	Festival des films de l'Asie du sud, 6e édition	1 000 \$
Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre	Fête de la Paix de Saint-Pierre, 4e	3 000 \$
Comité de vie de quartier Duff-Court (COVIQ)	Fête interculturelle du Quartier Duff-Court.	1 000 \$
Comité d'éducation des adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri	Un quartier aux mille visages, 8e édition.	1 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec	Festival Sefarad de Montréal, 2016, 23e édition.	7 000 \$
Congrès national des Italo-Canadiens, région Québec	Semaine italienne de Montréal, 23e édition.	25 000 \$
Corporation d'animation des places publiques (CAPP)	Carnaval Estival, 2016. 7e édition.	6 000 \$
Diversité artistique Montréal (DAM)	10 ans D'Âmes, 1re édition.	3 000 \$
Festival Accès Asie	Célébration du patrimoine asiatique (Festival Accès Asie), 21e édition	9 000 \$
Festival de contes il était une fois...	Festilou, 7e édition	2 000 \$
Festival flamenco Montréal	Festival Flamenco Montréal, 5e édition	5 000 \$
Festival international de percussions (F.I.P.)	Festival international de percussions, 15e édition	10 000 \$
Festival international de tango de Montréal	Festival international de tango de Montréal, 14e édition	2 500 \$
Folklore Canada International	Spectacle Montréal international, 10e édition	3 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Haïti en folie, 10e édition	10 000 \$
Fondation Fabienne Colas	Festival international du Film Black de Montréal, 12e édition	15 000 \$
Fondation LatinArte	Festival LatinArte, 8e édition	5 000 \$
Île de Cuba	Festival international Cubaneando, 5e édition	3 000 \$
Maison des familles de Mercier-Est	La Fête des Familles, 18e édition	1 000 \$
Mon resto Saint-Michel	Festival des Nations, 11e édition	4 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Festival des arts urbains Hip Hop You don't Stop, 11e édition	4 500 \$

Service des Loisirs St-Jacques	Fête des voisins aux habitations Jeanne-Mance, 19e édition	1 000 \$
Société du patrimoine d'expression du Québec	Folklories, 13 ^e édition	3 000 \$
Société Montréalaise des jeux des Highlands	Les Jeux écossais de Montréal, 38e édition	3 000 \$
Société québécoise d'ensemble-claviers	Festival les saisons russes, 4e édition	1 000 \$
Soleil d'hiver	Festival soleil d'hiver, 5e édition	1 000 \$
Vues d'Afrique	Ciné-spectacle au clair de lune, 23e édition	2 000 \$

2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1160679003

CE16 0672

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'École nationale de théâtre du Canada pour le Monument national et de 12 533, 34 \$ au Centre de design et d'impression textile (CDIT) dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1156331002

CE16 0673

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Le Bureau de normalisation du Québec pour l'élaboration d'un projet de norme portant sur l'évaluation de la contamination et les mesures correctives de remise en état des bâtiments résidentiels affectés par la prolifération des moisissures;
- 2 - d'approuver le projet d'entente de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme et établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1150498006

CE16 0674

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, par lequel la Ville accorde un soutien financier de 1 470 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet immobilier de cette coopérative, situé à l'angle nord-est des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1160634001

CE16 0675

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Juripop, faisant aussi affaire sous Clinique juridique Juripop, pour des activités sur le territoire de la Ville de Montréal, pour l'année 2016;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1165066003

CE16 0676

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal non récurrent de 25 000 \$ à Filaction pour l'organisation de la Conférence annuelle de l'Association internationale des investisseurs de l'économie sociale (INAISE) prévue du 11 au 13 mai 2016, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1165008001

CE16 0677

Vu la résolution CA16 30 04 0081 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 5 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 mètres carrés de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district La Pointe-aux-Prairies, pour le compte de la compagnie GPA Motor Trade inc.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1164820001

CE16 0678

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de réserver, pour une période de 24 mois, un emplacement municipal composé des lots 1 853 235 et 2 296 277, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 167,4 mètres carrés, situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, dans le cadre du programme AccèsLogis.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1166678002

CE16 0679

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 1 838,70 \$ relative au déplacement de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ainsi que de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif et conseiller de ville du district de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin d'assister aux assises 2016 de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront les 11, 12 et 13 mai 2016, à Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1164784005

CE16 0680

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits d'un montant de 6 194 263 \$ entre le Service de la mise en valeur du territoire de la Ville et l'arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-013, afin de pouvoir conclure la transaction par laquelle la Ville de Montréal acquiert de Société de placements Ace Itée et al., tous les droits qu'ils détiennent à titre de propriétaire, dans l'immeuble situé aux 4815 et 4815A, rue Buchan, construit sur un emplacement de 4 766,1 mètres carrés, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-de-Dame-de-Grâce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1164602003

CE16 0681

Vu la résolution CA16 25 0107 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 4 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

de nommer monsieur Richard Ryan, à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, au conseil d'administration de PME MTL centre-ville, organisme du nouveau réseau de développement économique local et régional PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1167239005

CE16 0682

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un règlement hors Cour du recours intenté par 9110-4810 Québec inc. (The Saints) contre la Ville de Montréal au montant de 125 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Chantale Beaudin, les chèques suivants à l'ordre de :
 - Spiegel Sohmer en fidéicommiss au montant de 85 000 \$;
 - Axelrod Price et Brossard en fidéicommiss au montant de 40 000 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1166250001

CE16 0683

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 800 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1160025001

CE16 0684

Vu la résolution CA16 27 0143 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance, du bâtiment situé sur le lot 1 881 998 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1156399007

CE16 0685

Vu la résolution CA16 27 0144 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 avril 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins d'hébergement de personnes ayant besoin d'aide et d'assistance et à des fins de bureau, du bâtiment situé sur les lots 1 880 145 et 1 880 146 (12-010) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156399006

CE16 0686

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les règlements 1492, 1493, 1494 et 1495 modifiant respectivement le Règlement 1300 sur les permis et certificats, le Plan d'urbanisme de la Ville de Westmount, le Règlement 1303 concernant le zonage et le Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, adoptés le 1^{er} février 2016 par le conseil municipal de la Ville de Westmount, ceux-ci étant conformes aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1166938001

CE16 0687

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de M. Christian Chaput, à titre de directeur à la Direction solutions d'affaires - Institutionnels du Service des technologies de l'information, dans la classe salariale FM10 (109 040 \$ - 136 305 \$ - 163 570 \$), à compter du 16 mai 2016 ou d'une autre date en mai convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 2 des Conditions et avantages des cadres.;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1167022004

CE16 0688

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Le conseiller Harout Chitilian déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la création d'un poste temporaire de directeur - travaux publics (emploi 105540) au Service de la performance organisationnelle dans la classe salariale FM-09 (99 948 \$ - 124 937 \$ - 149 927 \$) et d'approuver la nomination de monsieur Hadi Hakim, matricule 100074763, à ce poste, pour une durée indéterminée, à compter du 30 avril 2016, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 41 554 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la performance organisationnelle, afin de permettre la création dudit poste, à compter du 30 avril 2016;
- 3 - d'autoriser pour 2017 et les années subséquentes, un ajustement à la base budgétaire pour un montant de 175 864 \$;
- 4 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1166083004

CE16 0689

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, représentée par le directeur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la Gendarmerie royale du Canada, relativement à la participation de policiers du SPVM à des missions internationales de maintien de la paix, selon les modalités prévues au projet d'entente ;
- 2- d'autoriser le Directeur du SPVM à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'autoriser le Directeur du SPVM à sélectionner un bassin de policiers, en prêts de service pour la durée de l'entente ;
- 4- d'autoriser le SPVM à servir d'intermédiaire dans le paiement des frais d'assurance, et ce, pour la durée du déploiement de chacun des policiers ;
- 5- d'imputer ces revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1162748001

CE16 0690

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport annuel 2015 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ., c. C-11.4) et du Règlement municipal 04-061.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1164142001

CE16 0691

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport d'activités 2015 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164346001

CE16 0692

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mars 2016 au 31 mars 2016, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1164396008

Levée de la séance à 9 h 30

70.001

Les résolutions CE16 0636 à CE16 0692 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2016/05/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160336001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9467866 Canada inc (Automobiles Silver Star) pour la fourniture de deux (2) véhicules, de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2016) pour une somme maximale de 109 035,39 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-15190 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. D'accorder au soumissionnaire 9467866 Canada inc Automobiles Silver Star, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux (2) véhicules Mercedes-Benz, Sprinter 2500 (2016) de couleur rouge aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 109 035,39 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (numéro 16-15190);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération pour un montant de 55 826,12 \$;
3. D'autoriser le paiement de la TVQ applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au montant de 9 303,08 \$.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-02 16:17

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160336001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9467866 Canada inc (Automobiles Silver Strar) pour la fourniture de deux (2) véhicules, de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2016) pour une somme maximale de 109 035,39 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-15190 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et planification immobilière (SGPI) souhaite acquérir deux (2) fourgons utilitaires de marque Mercedes-Benz Sprinter 2500 (2016) de couleur rouge avec empattement de 144 pouces, toit surélevé et un PTAC (poids total autorisé en charge) de 8 550 livres. Ces véhicules remplaceront des véhicules qui ont dépassé leur durée de vie utile. La vétusté et l'usure normale des véhicules justifient la mise au rancart et le remplacement par des véhicules neufs. Les véhicules qui devront être remplacés sont ceux portant les matricules 178-01475 et 177-01110 acquis en 2001.

Les deux (2) nouveaux véhicules seront aménagés en atelier et adaptés pour les divers corps de métiers (ventilation, climatisation et réfrigération) de la Division gestion des travaux d'entretien du SGPI.

L'acquisition de cet équipement a fait l'objet d'un appel d'offres global (numéro 16-15190) incluant treize (13) articles demandés par diverses directions, toutefois le présent sommaire ne traite que de l'article demandé par le SGPI.

Un appel d'offres à été lancé pour obtenir des soumissions avec une période de validité de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Devis 21716D11 : acquisition de deux (2) véhicules Mercedes-Benz, Sprinter 2500 (2016).

JUSTIFICATION

Le remplacement des véhicules respecte en tous points les critères du Service du matériel roulant et des ateliers en ce qui concerne la durée de vie utile pour ce type de véhicule. À la suite d'un appel d'offres public lancé par le Service de l'approvisionnement (numéro 16-15190) et publié dans le système électronique d'appels d'offres (SÉAO), l'entreprise 9467866 Canada inc. Automobiles Silver Star a été la firme soumissionnaire choisie. Trois (3) entreprises ont pris possession du cahier des charges et trois (3) entreprises ont fourni une soumission. Voir l'intervention du Service de l'approvisionnement pour plus de détails.

Le processus d'appel d'offres pour l'acquisition des véhicules a été piloté par le Service de l'approvisionnement. Suite aux analyses réalisées par les spécialistes du MRA et à leurs recommandations, le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

- Date de lancement : 16 mars 2016
- Date d'ouverture : 4 avril 2016
- Preneurs du cahier des charges : 3
- Trois soumissionnaires :
 - 9467866 Canada inc. Automobiles Silver Star
 - Mercedes-Benz Rive-Sud
 - 9465812 Canada Itée Mercedes-Benz Canada

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (Taxes incluses)
9467866 Canada inc. Automobiles Silver Star	109 035,39 \$	0,00 \$	109 035,39 \$
9465812 Canada Itée Mercedes-Benz Canada	113 167,59 \$	0,00 \$	113 167,59 \$
Mercedes-Benz Rive-Sud	114 241,80 \$	0,00 \$	114 241,80 \$
Dernière estimation réalisée par le MRA	117 274,50 \$	0,00 \$	117 274,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			112 148,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			5 206,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			4,77 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-8 239,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-7,03 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	4 132,20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,79 %

L'article visé par ce tableau a fait l'objet d'un appel d'offres global sous la responsabilité du Service du matériel roulant et des ateliers en collaboration avec le Service de l'approvisionnement qui incluait (12) autres articles requis par des directions différentes.

Toutes les informations suivantes concernant les données techniques et les motifs sur le choix des véhicules demandés proviennent du Service du matériel roulant et des ateliers.

Précisions du Service du matériel roulant et des ateliers :

"Il s'agissait d'un appel d'offres ponctuel pour l'achat de quatorze (14) unités réparties à travers d'autres unités d'affaires distinctes de la Ville en attendant la réalisation de la prochaine entente-cadre pour ce genre de véhicules, laquelle visera l'ensemble du marché actuel. Le modèle Sprinter de Mercedes Benz a été retenu pour les raisons suivantes :

- Historique de fiabilité connue en comparaison des deux nouveaux modèles récemment apparus sur le marché (Ford Transit et Ram Promaster);
- Plans d'aménagement de différents corps de métiers déjà réalisés pour ce type de carrosserie en fonction de l'espace disponible (dimensions connues) qui est différent par rapport à celui des concurrents."

"Le Sprinter était le seul à l'origine avec les caractéristiques suivantes :

- Motorisation diesel moins énergivore et moins polluante que la motorisation 8 cylindres à essence des modèles Ford Econoline qu'il remplaçait la plupart du temps;
- Plafond surélevé d'origine permettant aux utilisateurs de travailler debout à l'intérieur;
- Possibilité d'une longueur de chargement plus longue qu'avec les modèles Ford Econoline qu'il remplaçait la plupart du temps;
- Parois latérales quasiment à la verticale facilitant l'aménagement par rapport aux parois inclinées des modèles Ford Econoline qu'il remplaçait la plupart du temps."

"Il y a eu précédemment deux ententes-cadres pour la fourniture de ces modèles de véhicules, soit :

- Entente #255303 de cinq (5) ans avec Girard Automobiles Inc., prévue de 2008 à 2012, mais qui s'est terminée à la fin de 2009, car Chrysler ne pouvait plus commander d'appareils neufs de Daimler-Benz;
- Entente #637391 de trois (3) ans avec Mercedes-Benz Canada, de mai 2011 à mai 2014."

"Bien qu'il ait toujours été fabriqué par Daimler-Benz, le modèle Sprinter a déjà été distribué par Chrysler lorsque cette dernière compagnie était la propriété de Daimler-Benz.

Depuis la vente de Chrysler par Daimler-Benz, la vente des fourgons Sprinter a été rapatriée chez les concessionnaires Mercedes-Benz".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget corporatif PTI corporatif de 2016 pour lequel le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) agit à titre de maître d'oeuvre.

Le coût maximal de ce contrat de 109 035.39 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 48 588 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (16-998) et un montant maximal de 50 977 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 15 -015) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 48.8 % par la ville centre et à 51.2 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de ces véhicules permettra de mettre en service des véhicules neufs beaucoup moins polluants que ceux actuellement en service et de mettre au rancart de vieux véhicules dont les coûts d'entretien et de consommation sont dispendieux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les véhicules existants doivent être remplacés le plus rapidement possible. Ils ont atteint ou dépassé leur durée de vie utile puisque qu'ils ont 15 ans. L'entretien de ces véhicules devient très dispendieux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent contrat devrait être attribué au cours de l'année.
Livraison des véhicules : 120 jours à la suite de la commande.

Après livraison, ces véhicules seront aménagés en 2016 selon les besoins des corps de métiers des régions Est et Ouest de la Gestion des travaux d'entretien du SGPI. Les coûts d'aménagements de ces véhicules sont estimés à 50 000 \$.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Lucie MC CUTCHEON, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GERVAIS
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-20

Michel LORD
Chef de section - soutien exploitation et à la
sécurité des immeubles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2016-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-02



Dossier # : 1164820004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Atlas Excavation inc. pour les travaux de correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montant de 196 782,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING16-06 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :

d'autoriser une dépense de 196 782,36 \$, taxes incluses, pour les travaux correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles;

d'accorder le contrat à Atlas Excavation inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission soit au prix total approximatif de 196 782,36 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (soumission RP-ING16-06);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-09 08:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164820004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demande au comité exécutif d'autoriser une dépense de 196 782,36 \$, taxes incluses, pour les travaux de correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et accorder un contrat à Atlas Excavation inc. pour un montant de 196 782,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro RP-ING16-06 - 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet d'assainissement de la Ville de Montréal, qui vise la pleine récupération des usages reliés à l'eau, il importe de corriger la principale cause de contamination des réseaux d'égout pluvial en temps sec soit les raccordements inversés. En collaboration avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la Direction du développement du territoire et études techniques – Division de l'ingénierie propose d'octroyer un contrat pour effectuer la correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action triennal de la Ville de Montréal qui s'articule autour de deux objectifs : réaliser l'inventaire et déterminer l'envergure des raccordements inversés sur le territoire et ensuite accompagner les arrondissements afin d'établir d'éventuelles mesures de corrections qui seront effectuées une fois ce plan d'action complété.

Sept (7) firmes ont soumissionné le 14 mars 2016 et les soumissions ont été ouvertes au Bureau de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles le 30 mars 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture. La durée de l'appel d'offres a été de 17 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1314 du mercredi 29 juillet 2015 : Autoriser une dépense de 137 855,03 \$ taxes incluses pour des travaux de correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal et octroyer un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro au montant de 137 855,03 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro RP-ING15-07– 4 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour effectuer la correction des raccordements inversés, là ou requis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles.

Les travaux prévus dans le cadre de la présente soumission consistent principalement à :

- la correction des raccordements d'égout sanitaire de certaines propriétés qui sont raccordés à l'égout pluvial de la rue en les raccordant à l'égout sanitaire ainsi que la correction des raccordements d'égout pluvial desdites propriétés qui sont raccordés à l'égout sanitaire de la rue en les raccordant à l'égout pluvial
- la réfection de la chaussée ainsi que la remise en état des lieux

JUSTIFICATION

Firmes soumissionnaires	Prix de base Taxes incluses	Contingences 10%	Total
Atlas Excavation inc.	178 893,05 \$	17 889,31 \$	196 782,36 \$
EXCAVA-TECH IMC.	181 700,74 \$	18 170,07 \$	199 870,82 \$
Les Entreprises Cogenex inc.	196 032,38 \$	19 603,24 \$	215 635,61 \$
E2R inc.	198 216,99 \$	19 821,69 \$	218 038,59 \$
Les Construction et Pavage Jeskar inc.	230 018,99 \$	23 001,90 \$	253 020,88 \$
Socomec industriel inc.	237 940,76 \$	23 794,08 \$	261 734,84 \$
Cojalac inc.	395 284,05 \$	39 528,41 \$	434 812,46 \$
Dernière estimation réalisée	284 563,13 \$	28 456,31 \$	313 019,44 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			254 270,79 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			29,21 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			238 030,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			120,96 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 116 237,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-37,13 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			3 088,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,57 %

La dernière estimation réalisée a été produite sur la base des coûts unitaires obtenus dans les contrats 2014-2015 pour des travaux similaires. L'écart de prix est possiblement relié :

- aux entrepreneurs qui soumissionnent avec une faible marge de profit dans l'espoir de maintenir leurs activités et/ou conserver leur personnel;
- à la compétition entre entrepreneurs désireux prendre une part du marché.
- la proximité relative de cette compagnie par rapport à l'arrondissement RDP-PAT.

L'entreprise Atlas Excavation inc. plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation, n° 2015-CPSM-1034308 du 16 juin 2015, de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'autorité des marchés financiers (AMF).

Une attestation valide délivrée le 2 mars 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Atlas Excavation inc. est le suivant : 8261-5436-03.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat sera financé par l'enveloppe discrétionnaire de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) pour suppléer au budget d'entretien des réseaux locaux d'aqueduc et d'égouts en arrondissement.

La dépense de 196 782,36 \$ taxes incluses, soit un coût net de 179 688,52 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, est financée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau et est assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La correction des raccordements inversés contribue à créer une meilleure qualité de vie pour les résidents, le tout en assurant une protection accrue pour l'environnement

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La correction des raccordements inversés offre les avantages économiques et environnementaux suivants :

- L'élimination des raccordements inversés, sources de contamination de nos cours d'eau;
- La mise en valeur et l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents sera soumis à la Direction des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Mai 2016

Début des travaux : Juin 2016

Fin des travaux : Août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Anne-Marie RIZZO, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Anne-Marie RIZZO, 18 avril 2016
Abdelwahid BEKKOUCHE, 18 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-17

Martin COUTU
Directeur d'arrondissement adjoint -
responsable des grands projets et



Dossier # : 1160762001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente de recherche entre la Ville de Montréal et le Département de génie du bâtiment, civil et environnemental de l'Université Concordia dans le but de développer un modèle de repérage de fuites d'eau potable dans le secteur du centre-ville de Montréal, pour un somme maximale de 36 000 \$, exempte de taxes. Contrat de gré à gré/ Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'approuver une entente de recherche entre la Ville de Montréal et le Département de génie du bâtiment, civil et environnemental de l'Université Concordia dans le but de développer un modèle de repérage de fuites d'eau potable dans le secteur du centre-ville pour une somme maximale de 36 000 \$, exempte de taxes.
2. d'approuver le projet de convention à cet effet
3. d'imputer cette dépense conformément aux information financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-09 11:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160762001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente de recherche entre la Ville de Montréal et le Département de génie du bâtiment, civil et environnemental de l'Université Concordia dans le but de développer un modèle de repérage de fuites d'eau potable dans le secteur du centre-ville de Montréal, pour un somme maximale de 36 000 \$, exempte de taxes. Contrat de gré à gré/ Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Les conséquences liées à un bris d'aqueduc varient en fonction de l'importance du bris et du milieu bâti où il se produit. Il est reconnu que plus le milieu bâti est dense et plus les impacts directs et indirects associés à une rupture de conduites d'eau seront importants. Il est donc logique que les réseaux d'aqueduc situés au centre-ville soient inspectés le plus fréquemment possible, d'autant plus que l'âge moyen des conduites est de plus de 80 ans. Cependant, plusieurs défis propres au centre-ville font en sorte que nous ne pouvons pas réaliser la détection de fuites à la fréquence souhaitée avec les méthodes conventionnelles. Les bruits ambiants, la présence de pompes de surpression qui alimentent les tours à bureaux et les transformateurs d'Hydro Québec sont autant de sources de bruit qui nuisent à la performance des opérations de dépistage et la rendent parfois inefficace, voire impossible.

Pour résoudre cette problématique, l'automne dernier la Division Plan directeur du Service de l'eau a octroyé un contrat de plus d'un million de dollars pour l'installation d'un système de détection de fuites en temps réel dans le secteur du centre-ville afin de faire l'écoute des conduites à toute heure de la journée et de localiser les fuites dès qu'elles surviennent. Ce système d'environ 700 pré-localisateurs compile à chaque jour des données sur des fuites détectées ainsi que sur la position potentielle de chacune d'entre elles. Ces détecteurs corrélateurs de dernière génération peuvent, à l'aide de logiciels sophistiqués, discriminer entre les bruits parasites afin d'identifier ceux attribuables à une fuite. Le système permet de faire l'écoute des conduites et d'analyser les bruits plusieurs fois par jour afin de produire des analyses de corrélation complexes nous permettant ainsi de localiser les fuites dès qu'elles surviennent. Des alertes nous sont transmises au moyen d'un système de communication relié en temps réel aux équipes de dépistage.

Considérant qu'il s'agit d'une technologie de pointe et d'un investissement important, nous croyons judicieux de nous faire accompagner par l'Université Concordia dans l'optimisation de l'utilisation d'un tel système. Les spécialistes de l'Université Concordia ont travaillé sur des installations de ce genre avec d'autres organisations d'où ils ont ainsi développé une

expertise pouvant nous être utile afin d'optimiser l'exploitation d'un tel système. Cette collaboration pourrait nous aider à améliorer la précision des localisations faites avec cesdits capteurs et pourrait être très rentable pour la Ville de Montréal à long terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0462 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à "Détection de fuites PGS inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture et l'installation d'un système permanent de surveillance pour la détection des fuites d'eau sur le réseau secondaire d'eau potable, pour le secteur du centre-ville, pour une somme maximale de 1 242 534,83 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 15-14408, trois (3) soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le mandat prévoit que l'université utilisera l'expertise développée dans ce domaine afin de valider la précision du système et de l'améliorer si possible. Cette validation nous permettra une plus grande confiance et efficience dans l'utilisation des résultats provenant du système de corrélation installé au centre-ville.

Suite à l'installation d'environ 700 pré-localisateurs sur les conduites du centre-ville, l'équipe ARSO (Analyse Réseau Soutien aux Opérations) de la Division Plan directeur compile quotidiennement les données sur des fuites potentielles de ce secteur, qui seront réparées par la suite. L'objectif de la recherche est donc d'analyser statistiquement ces données afin de développer un modèle qui permettra d'identifier plus précisément l'endroit des fuites et de réduire les coûts primaires d'opération dans la recherche de l'endroit de la fuite et par conséquent, réduire le temps de réparation.

JUSTIFICATION

Les coûts associés à la réparation des fuites sont importants, particulièrement dans le centre-ville. Ces interventions occasionnent également des entraves plus ou moins importantes pour les usagers. La précision d'une localisation peut donc réduire ces coûts de façon substantielle de même que la durée des entraves. Le travail que fera l'Université Concordia pourra contribuer à améliorer nos techniques et la précision de nos localisations, nous permettant de réaliser des économies substantielles à moyen et long terme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant nécessaire pour la réalisation de la recherche sur le modèle de repérage de fuites est de 36 000 \$, exempte de taxes. Les fonds sont disponibles au budget de fonctionnement 2016 (20 000 \$) et seront priorisés au budget 2017 (16 000\$) de la Division Plan directeur de la Direction de gestion stratégique des réseaux d'eau. L'information comptable est la suivante :

		2016	2017
Montant (exempte de taxes)	2130.0010000.112525.04121.54301.000000.0000.000000.000000.000000.000000		
	AF-Fonds de l'eau - Ville de Montréal / Budget régulier / Recherche de fuites / Réseau de distribution de l'eau potable / Hon. Prof. Scientifiques et de génie	20 000,00 \$	16 000,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de recherche sur la localisation et repérage de fuites s'inscrit dans les orientations de la Ville en matière de développement durable, en contribuant à :

I. La réduction des fuites sur le réseau d'aqueduc : en localisant exactement l'endroit des

fuites, cela nous permettra d'effectuer des réparations très rapidement et d'économiser l'eau des écoulements.

II. La protection du patrimoine : en contribuant à la réparation proactive des fuites sur le réseau, la localisation de fuites permettra de réduire les risques de dommages majeurs aux infrastructures souterraines adjacentes, prolongeant ainsi leur durée de vie utile.

III. La réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement : en favorisant la réparation rapide des fuites, on évitera des impacts plus importants causés par un bris d'aqueduc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-réalisation de cette recherche rendra moins efficace la localisation des fuites détectées par les pré-localisateurs dans le secteur du centre-ville et occasionnera plus de délais dans la réparation de telles fuites.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communications, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: mai 2016

Début du contrat : mai 2016

Cueillette des données : juin à septembre 2016

Développement du modèle de location et repérage des fuites : octobre à mars 2017

Rédaction du rapport et présentation des résultats : février à mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Comlan Djanta AFANOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand HACHEY
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-20

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-05-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-09



Dossier # : 1167310001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver une entente de confidentialité pour le bureau du projet (BdeP) conjoint de la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) dans le cadre du projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX, SRB - Pie IX.

Il est recommandé:
d'approuver une entente de confidentialité pour le bureau du projet (BdeP) conjoint de la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) dans le cadre du projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX, SRB - Pie IX..

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-04 10:26

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167310001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver une entente de confidentialité pour le bureau du projet (BdeP) conjoint de la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) dans le cadre du projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX, SRB - Pie IX.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2015, une entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a autorisé la création du bureau de projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX, SRB-pie IX. Le bureau de projet est entré en service en janvier 2016.

La réalisation du projet SRB-Pie IX implique une gestion rigoureuse de la part des différentes parties prenantes puisque le flux de l'information et des communications seront un enjeu très important. Dans cet échange d'information et afin de mener à bien leur coopération, la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport ont convenu de conclure une entente de confidentialité pour protéger l'information relative au projet dont elles ont la propriété.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0238 - 22 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 \$, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 \$) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 \$, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat - Appel d'offres public no 15-14829 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) /

Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet /
Autoriser une dépense globale de 2 714 947 \$, taxes non applicables

CG15 0496 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 321401 (6 soum.)

CG15 0464 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le projet du SRB Pie-IX - Dépense totale de 1 519 023,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10076 - (1 soum.)

CG14 0300 - 19 juin 2014 - Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine du transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB)

CM13 1139 - 16 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de l'étude technique préliminaire relative aux besoins électriques du projet intégré du SRB Pie-IX et au déplacement d'une partie d'une ligne électrique souterraine, pour une somme maximale de 168 506,90 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'engagement à cette fin.

CM13 0449 - 28 mai 2013 - Accorder un contrat à L. A. Hébert Ltée, pour le réaménagement du carrefour Henri-Bourassa - Pie-IX - Reconstruction de pavage, de trottoirs, de conduites d'eau secondaires et d'égouts unitaires, là où requis - Lot 2, Arrondissement: Montréal-Nord. Dépense totale de 26 498 314,06 \$ (contrat: 24 388 314,06 \$ + incidences: 2 110 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227204 - 2 soumissionnaires

CM13 0060 - 29 janvier 2013 - Règlement autorisant un emprunt de 33 400 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes à l'implantation d'un système rapide par bus.

CE12 1683 - 10 octobre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 540 000 \$, en provenance du projet 39710 - Complexe Turcot vers le projet 75007 - SRB Pie-IX, pour préparer l'avant-projet définitif (APD) des travaux municipaux liés à la mise en place du SRB Pie-IX.

CE10 1130 - 7 juillet 2010 - Autoriser une dépense de 133 802,72 \$, dans le cadre de l'entente-cadre avec la firme Tecsuit (CG08 0420), pour l'analyse de scénarios d'intégration urbaine du projet du SRB Pie-IX.

CE06 1273 - 16 août 2006 - Donner un accord de principe sur le choix du concept de voies bidirectionnelles au centre en site propre pour autobus sur le boulevard Pie-IX. Demander à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre les démarches pour le financement et la réalisation du projet.

DESCRIPTION

L'entente de confidentialité réciproque entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) protégera l'information confidentielle partagée entre les deux parties. Les parties doivent garder absolument secrète et confidentielle toute l'information mise à leur disposition de quelque façon que ce soit dans le cadre du projet. La divulgation, la publication et la communication ainsi que la reproduction de l'information à des tiers doivent être autorisées par écrit par chacune des parties impliquées dans l'entente.

Tous les employés du bureau de projet (BdeP) qui auront accès, en tout ou en partie, aux informations liées au projet devront préalablement avoir signé un formulaire attestant qu'ils ont pris connaissance de la présente entente et qu'ils s'engagent à la respecter.

JUSTIFICATION

L'entente de confidentialité réciproque faisant l'objet du présent sommaire servira, d'une part, à mieux contrôler l'information échangée entre les deux partenaires et à la maintenir confidentielle, et d'autre part, à bonifier la qualité de certaines données qui doivent être retournées après traitement. Ce processus est courant dans ce type de projet de grande envergure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La signature d'une entente de confidentialité n'a pas d'impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entente de confidentialité permettra de mieux canaliser l'information et ainsi réduire les risques du projet, notamment ceux qui sont liés au volet de communication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des échanges entre les parties dans le cadre du projet : Janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillermo LEON
contrôleur(euse) de projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2016-04-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-05-04



Dossier # : 1166340003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 285 500 \$ à 28 organismes pour 34 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.

Il est recommandé :

1- D'accorder un soutien financier totalisant 285 500 \$ aux 28 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 34 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016;

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016 - 1^{ère} date de tombée Répartition du soutien financier
--

Événements	Organisme	Soutien proposé
Volet I : International		
Canada Open 2016 - Taekwondo	Taekwondo Canada	20 000 \$
International Gymnix	L'International Gymnix	20 000 \$
Open de squash de Montréal 2016	Club sportif MAA	10 000 \$
Haba Waba North America	Fédération de waterpolo du Québec	10 000 \$
Championnat mondial et Jeux mondiaux d'inter-crosse	Intercrosse Québec	10 000 \$
Jackalope - Coupe du monde de skateboard	Association des sports d'action	10 000 \$
Mud Rocker	Association des sports d'action	10 000 \$

Internationaux classiques d'automne 2016	Skate Canada	15 000 \$
Total		105 000 \$
Volet II : National		
Championnats canadiens Seniors	Patinage de vitesse international de Montréal	5 000 \$
Omnium Canadien de l'Est Speedo 2016	Swimming Canada	7 000 \$
Championnats canadiens en salle Hershey	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 \$
Finales des championnats canadiens de water polo	Water Polo Canada	5 000 \$
Championnat canadien des seniors	Water Polo Canada	5 000 \$
Richler Cup	Snooker Canada Federation	5 000 \$
Championnat canadien de rugby en fauteuil roulant 2016	Parasports Québec	7 000 \$
Championnat des futurs pros	Fédération de golf du Québec	5 000 \$
Essais nationaux 2	Association Québécoise de Canoë-kayak de Vitesse	5 000 \$
Coupe mobilité 2016	Association québécoise de voile adaptée	7 000 \$
Qualifications de l'est du Canada pour les Championnats du monde de 2017 - Duathlon	Association Sportive ISM	5 000 \$
Qualifications de l'est du Canada - Triathlon Longue Distance	Association Sportive ISM	7 000 \$
Défi de Patinage Canada 2017	Skate Canada	8 500 \$
Total		78 500 \$
Volet III : Métropolitain		
36e Tournoi annuel de ringuette BKRA 2016	Association de ringuette Beaconsfield Kirkland	9 000 \$
Course Polar Hero Race	Sportera Adrenaline	6 000 \$
Tour de l'horloge	Courses thématiques - Groupe Icare	6 000 \$
Championnat régional de cheerleading de Montréal	RSEQ Montréal	6 000 \$
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect Inc.	6 000 \$
21K de Montréal Banque Scotia	Fédération québécoise d'athlétisme	9 000 \$
Invitation International de natation du parc Jean-Drapeau	Jeunesse Aquatique de Brossard Inc.	6 000 \$
Triathlon de Verdun	Triathlon Élite-Développement	6 000 \$
Demi-marathon de Lachine	Club de course à pied Lachine-Dorval	9 000 \$
Triathlon Esprit de Montréal	Association Sportive ISM	9 000 \$
Marathon Oasis de Montréal	Festival de la Santé Inc.	15 000 \$
Classique de course à pied de Montréal-Nord	Club de Natation de Montréal-Nord	6 000 \$
Tour du Mont Royal Brébeuf	Corporation du collège Jean-de-Brébeuf	9 000 \$
Total		102 000 \$
Grand total		285 500 \$

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-05 19:04

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166340003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 285 500 \$ à 28 organismes pour 34 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 novembre 2015, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* (Programme) pour l'année 2016. Ce Programme relève de la compétence de l'agglomération en matière d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et son enveloppe budgétaire globale pour les événements se tenant en 2016 est de 450 000 \$.

Les événements admissibles au Programme pour l'année 2016 sont ceux se tenant entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0712 26 novembre 2015 Déposer le bilan 2012-2015 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, et approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2016.

CG14 0478 30 octobre 2014 Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2015.

CG13 0412 26 septembre 2013 Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.

DESCRIPTION

Le Programme a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Il comporte trois volets avec des critères d'admissibilité et des critères d'évaluation distincts. Le tableau suivant présente le soutien maximal pour un événement selon chaque volet :

Volet 1	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 \$
Volet 2	Événements sportifs d'envergure nationale	10 000 \$
Volet 3	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 \$

Pour la première date de dépôt des candidatures, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu trente-sept (37) demandes en provenance de trente et un (31) organismes. Trois (3) demandes n'étaient pas admissibles et les trente-quatre (34) autres demandes admissibles ont été analysées.

Demandes inadmissibles

Parmi les trente-sept (37) demandes reçues, trois demandes ont été jugées inadmissibles en vertu des champs d'application du Programme et des critères d'admissibilité du volet visé :

Volet 1 - Événements sportifs d'envergure internationale :

- Championnat international de Karaté contact Dagéki 2016 : Selon un critère d'admissibilité spécifique, l'événement doit être sanctionné par la fédération sportive internationale, par la fédération sportive continentale ou par la fédération sportive canadienne du sport concerné. L'organisme n'a pas été en mesure de faire la preuve de cette exigence. En conséquence, la demande a été jugée inadmissible.

Volet 3 - Événements sportifs d'envergure métropolitaine :

- Les Mardis cyclistes : Selon les critères généraux d'admissibilité sont exclus les événements pour lesquels la Ville de Montréal a déjà une entente de contribution financière. Or, cet événement fait actuellement l'objet d'une démarche d'entente de contribution financière distincte. La demande est donc inadmissible dans le cadre de ce Programme.
- Les Tournois Tous Unis pour les Droits des Filles : Un critère d'admissibilité général exige du promoteur d'être constitué en corporation (personne morale) à but non lucratif. Dans ce cas-ci, le promoteur est une société par actions. La demande est donc inadmissible au Programme.

Demandes retenues

Il est recommandé d'accorder un soutien financier à trente-quatre (34) événements organisés par vingt-huit (28) organismes pour une somme totale de 285 500 \$, soit plus spécifiquement :

- Huit (8) événements internationaux pour une somme totale de 105 000 \$;
- Treize (13) événements nationaux pour une somme totale de 78 500 \$;
- Treize (13) événements métropolitains pour une somme totale de 102 000 \$.

Deux (2) demandes ont été retenues bien qu'elles ne répondent pas à la totalité des critères de sélection :

Volet 2 - Événements sportifs d'envergure nationale :

- Le Championnat des futurs pros : Ce championnat canadien pour les golfeurs de 19 à 24 ans en est à sa première édition. Selon les critères d'admissibilité spécifiques du volet 2, soit les événements sportifs nationaux, la fédération sportive canadienne doit être détentrice des droits de l'événement. Dans le cas présent, Golf Canada ne détient pas les droits de l'événement. Toutefois, l'organisme reconnaît la nécessité de l'événement et l'a sanctionné. Le Championnat est ainsi inscrit au calendrier national d'événements de la fédération canadienne.

Volet 3 - Événements sportifs d'envergure métropolitaine :

- La Classique de course à pied de Montréal-Nord : Un événement métropolitain doit recevoir 1000 participants ou plus. Cet événement a attiré entre 800 et 900 participants en 2015. Il prévoit au-delà de 1000 participants en 2016. En se basant sur la croissance du nombre de participants depuis la première édition, cet événement devrait répondre au critère en 2016.

JUSTIFICATION

L'approbation du soutien de 285 500 \$ à 28 organismes permettra à ceux-ci d'assurer la réussite organisationnelle et financière de leurs événements.

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organisateurs d'événements. Il rassemble ainsi les requêtes pour les présenter en bloc au comité exécutif deux fois par année.

Le Programme favorise l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue de tels événements favorise le développement de l'expertise organisationnelle de la communauté sportive montréalaise. De plus, il contribue à affirmer le positionnement international de Montréal et à renforcer son image de « Ville sportive » de premier plan. En encourageant la pratique sportive, il contribue à la promotion de saines habitudes de vie, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine* pour l'année 2016 est de 450 000 \$. L'octroi d'une somme de 285 500 \$ est prévu suite à l'analyse des demandes reçues lors de la première date de dépôt (15 février 2016). Le solde de 164 500 \$ sera ainsi disponible pour la deuxième date de dépôt (31 mai 2016). Le Service de la diversité sociale et des sports est confiant de répondre aux besoins de la deuxième date de tombée. En effet, un grand nombre d'organismes dont les événements ont lieu à l'été et à l'automne ont déjà déposé une demande lors de la première date de tombée.

Il est recommandé d'accorder un soutien aux 28 organismes ci-après désignés, pour la réalisation de leurs événements respectifs selon les montants indiqués :

<p>PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS D'ENVERGURE INTERNATIONALE, NATIONALE ET MÉTROPOLITAINE 2016 Dépôt 1 - 15 février 2016</p>
<p>SOUTIEN FINANCIER PROPOSÉ ET POURCENTAGE DE CE SOUTIEN SUR LE BUDGET DE L'ÉVÉNEMENT</p>

Volet 1 : International			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du soutien proposé sur le budget de l'événement
Canada Open 2016 - Taekwondo	Taekwondo Canada	20 000 \$	6,5%
International Gymnix	L'International Gymnix	20 000 \$	4,9%
Open de squash de Montréal 2016	Club sportif MAA	10 000 \$	11,9%
Haba Waba North America	Fédération de waterpolo du Québec	10 000 \$	6,5%
Championnat mondial et Jeux mondiaux d'inter-crosse	Intercrosse Québec	10 000 \$	12,3%
Jackalope - Coupe du monde de skateboard	Association des sports d'action	10 000 \$	7,7%
Mud Rocker	Association des sports d'action	10 000 \$	6,5%
Internationaux classiques d'automne 2016	Skate Canada	15 000 \$	21,4%
		105 000 \$	
Volet 2 : National			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du soutien proposé sur le budget de l'événement
Championnats canadiens Seniors	Patinage de vitesse international de Montréal	5 000 \$	18,4%
Omnium canadien de l'Est Speedo 2016	Swimming Canada	7 000 \$	8,5%
Championnats canadiens en salle Hershey	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 \$	6,1%
Finales des championnats canadiens de water polo	Water Polo Canada	5 000 \$	9,5%
Championnat canadien des seniors	Water Polo Canada	5 000 \$	23,2%
Richler Cup	Snooker Canada Federation	5 000 \$	7,0%
Championnat canadien de rugby en fauteuil roulant 2016	Parasports Québec	7 000 \$	20,5%
Championnat des futurs pros	Fédération de golf du Québec	5 000 \$	17,2%
Essais nationaux 2	Association québécoise de canoë-kayak de Vitesse	5 000 \$	14,6%
Coupe mobilité 2016	Association québécoise de voile adaptée	7 000 \$	5,8%
Qualifications de l'est du Canada pour les Championnats du monde de 2017 - Duathlon	Association Sportive ISM	5 000 \$	10,4%
Qualifications de l'est du Canada - Triathlon Longue Distance	Association Sportive ISM	7 000 \$	4,4%

Défi de Patinage Canada 2017	Skate Canada	8 500 \$	3,7%
		78 500 \$	
Volet 3 : Métropolitain			
Événements	Organisme	Soutien proposé	Pourcentage du soutien proposé sur le budget de l'événement
36e Tournoi annuel de ringuette BKRA 2016	Association de ringuette Beaconsfield Kirkland	9 000 \$	9,6%
Course Polar Hero Race	Sportera Adrenaline	6 000 \$	6,2%
Tour de l'horloge	Courses thématiques - Groupe Icare	6 000 \$	9,0%
Championnat régional de cheerleading de Montréal	RSEQ Montréal	6 000 \$	15,1%
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect Inc.	6 000 \$	12,0%
21K de Montréal Banque Scotia	Fédération québécoise d'athlétisme	9 000 \$	2,3%
Invitation internationale de natation du parc Jean-Drapeau	Jeunesse Aquatique de Brossard Inc.	6 000 \$	12,9%
Triathlon de Verdun	Triathlon Élite-Développement	6 000 \$	5,5%
Demi-marathon de Lachine	Club de course à pied Lachine-Dorval	9 000 \$	4,4%
Triathlon Esprit de Montréal	Association Sportive ISM	9 000 \$	3,4%
Marathon Oasis de Montréal	Festival de la Santé Inc.	15 000 \$	0,5%
Classique de course à pied de Montréal-Nord	Club de Natation de Montréal-Nord	6 000 \$	19,0%
Tour du Mont-Royal Brébeuf	Corporation du collège Jean-de-Brébeuf	9 000 \$	8,2%
		102 000 \$	

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, puisqu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilise les comités organisateurs à réaliser leur événement sportif de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. La mise en œuvre du programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations, promoteurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal. Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier afin de solliciter des fonds additionnels de la part des deux paliers de gouvernement ainsi que de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes. Ce soutien financier contribue ainsi de façon significative au succès des événements retenus.

Le refus d'approuver le versement des subventions aux organisateurs ayant déposé une demande de soutien à la Ville irait à l'encontre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, étant donné que les événements soutenus ont été analysés selon les critères adoptés par le conseil d'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les promoteurs des événements soutenus par le Programme doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2016 : Annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements retenus et octroi du montant correspondant par dépôt direct à chaque organisateur.

31 mai 2016 : 2^e date de dépôt des candidatures.

Août 2016 : Octroi par le comité exécutif du soutien aux événements retenus lors de la 2^e date de dépôt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laetitia CHIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2016-04-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-05-05



Dossier # : 1165175008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 25 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la réalisation, en 2016, d'une initiative de sensibilisation et de mobilisation aux cédants d'entreprises / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la réalisation, en 2016, d'une initiative de sensibilisation et de mobilisation des cédants d'entreprise;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-28 16:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 25 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour la réalisation, en 2016, d'une initiative de sensibilisation et de mobilisation aux cédants d'entreprises / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Il est estimé que près de 30 % des propriétaires d'entreprises envisagent de prendre leur retraite d'ici 10 ans et que la moitié d'entre eux n'ont aucunement planifié la vente ou la cession de leur entreprise. Or, pour assurer la continuité des entreprises au-delà de la retraite de leur propriétaire, il apparaît important de rappeler aux cédants l'importance de planifier le transfert de connaissances au sein de leur entreprise, tout comme la nécessité d'y maintenir des investissements en termes de ressources humaines et d'innovation technologique.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) propose une collaboration avec la Ville de Montréal pour réaliser une initiative majeure auprès des cédants. Cette initiative viendra bonifier le RDV Relève inc., mis sur pied par la Chambre et le Fonds de solidarité FTQ en 2013. Pour cette initiative bonifiée, les efforts seront concentrés sur les cédants dans le but de les sensibiliser à la question de la planification du transfert de leur entreprise et de les amener à passer à l'action.

Le présent dossier concerne l'octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain afin de bonifier la campagne de mobilisation du projet RDV Relève inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Afin de sensibiliser les cédants à l'importance de préparer le transfert de leur entreprise et les amener à passer à l'action, une grande campagne de mobilisation, RDV Relève inc., sera développée et plusieurs moyens seront mis de l'avant afin d'atteindre cet objectif :

- Le développement d'un outil de diagnostic en ligne pour les cédants. L'utilisation de cet outil sera non seulement gratuite, mais se veut aussi conviviale afin d'encourager le plus grand nombre de répondants. Parmi les contenus mis de l'avant à travers le diagnostic. L'outil de diagnostic sera hébergé sur un microsite développé en conséquence;
- Une campagne de sensibilisation grand public, mais ciblant particulièrement les cédants, diffusée sur différents médias et à travers des réseaux pertinents menant vers l'outil de diagnostic;
- Un cahier spécial dans un média pertinent (La Presse) visant à informer un plus large public sur les enjeux et sur l'importance du repreneuriat tout en rejoignant les cédants;
- Un programme d'accompagnement VIP pour trois entreprises sur le point de s'engager dans une démarche de cession (cédants) :
 - Ces trois cédants seront sélectionnés parmi les candidatures déposées via le microsite. Une invitation à participer, sous forme de concours, sera faite aux cédants lorsqu'ils auront terminé le diagnostic
 - Un jury composé d'experts en repreneuriat (ex. : entreprises privées, Centre de transfert d'entreprise (CTE), organisations en développement économique, etc.) sera mis sur pied afin de sélectionner les trois entreprises en fonction de critères préétablis
 - Un prix en accompagnement sera remis aux trois entreprises sélectionnées, d'une valeur d'environ 10 000 \$ par cédant;
- Un site Web informatif visant les repreneurs, développé lors de la 2e édition du RDV Relève inc., sera mis à jour et réactivé afin de poursuivre la sensibilisation auprès de repreneurs potentiels (www.soyezlareleve.ca);
- Des formations ou des déjeuners-causeries portant sur le transfert d'entreprises seront organisés dans au moins quatre régions du Québec, dont Montréal;
- Un grand événement à Montréal prendra place afin de mobiliser la communauté d'affaires, les repreneurs, les cédants, le Gouvernement du Québec et les médias autour des enjeux de la relève entrepreneuriale. L'événement pourrait également permettre de divulguer une analyse des diagnostics des cédants à partir des données recueillies via le microsite.

Une entente de contribution financière vient établir les modalités de versement de la contribution demandée. La contribution de la Ville permettra de bonifier la campagne de mobilisation de la CCMM et le RDV Relève inc..

JUSTIFICATION

Sensibiliser les entrepreneurs à la question de la planification du transfert de leur entreprise et de les amener à passer à l'action.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 25 000 \$ sont prévus au budget de fonctionnement du Service.

Le financement de la Ville de Montréal représente 4,5 % de la totalité du budget du projet.

Partenaires	Contribution
Fonds de solidarité FTQ	150 000 \$
DRIM - Emploi-Québec	250 000 \$
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation	25 000 \$
Ville de Montréal	25 000 \$
Privé (billetterie, services et commandites)	100 000 \$
TOTAL	550 000 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Mobiliser les cédants à l'importance de préparer le transfert de leur entreprise et les amener à passer à l'action;
- Favoriser la poursuite des activités d'entreprises dont les propriétaires ont pris leur retraite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La participation de la Ville sera reflétée dans les outils de communication relative aux activités visées par le projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Concours cédants : début avril à la fin mai
- Rencontres B2B "spécial transfert d'entreprises" : 3 juin
- Événement de mobilisation à Montréal : 13 mai

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-04-28

CE : 20.007
2016/05/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1162839001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres aux niveaux des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 37 500\$ à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres aux niveaux des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau;
2. d'autoriser une dépense de 37 500\$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 30% par la ville et à 70% par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-03 15:50

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162839001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal (Service de l'eau) au Réseau canadien de l'eau afin de participer aux échanges avec les membres aux niveaux des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau et autoriser une dépense de 37 500\$ à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau canadien de l'eau (RCE) fondé en 2001, est une société à but non lucratif de Waterloo, en Ontario, qui a pour objectif d'établir des liens essentiels entre le secteur de l'eau et le secteur universitaire. Le RCE offre une gamme de services qui visent l'amélioration de la prise de décision et l'élaboration de solutions innovatrices applicables à la gestion de l'eau.

Le Réseau travaille avec plus de 40 universités canadiennes, dont l'université de Montréal, l'École Polytechnique de Montréal, l'université de Toronto, etc., un nombre considérable d'établissements d'enseignement supérieur, des organismes gouvernementaux (fédéral et provincial), des industries et des ONG canadiennes. Vous trouverez la liste des partenaires dans le Rapport annuel annexé en pièce jointe.

Afin de maximiser les interactions entre ses membres, le RCE utilise le programme des consortiums de recherche du Réseau canadien de l'eau. Il s'agit en fait d'une stratégie qui vise à faire en sorte que toutes les activités appuyées par le RCE aient le plus grand impact possible en réponse aux besoins des utilisateurs. Ainsi chacun des consortiums est formé de partenaires industriels, gouvernementaux et non gouvernementaux qui travaillent en étroite collaboration avec des équipes de recherche universitaires afin de répondre à des enjeux pressants de gestion de l'eau.

Parmi les différents consortiums chapeautés par le RCE, le Consortium sur les eaux urbaines du Canada (CEUC) nous paraît particulièrement intéressant. Instauré en 2009, le CEUC a réalisé des analyses de l'état des connaissances, des ateliers et des projets de recherche nationaux tant au sujet de l'eau potable, des eaux pluviales, des eaux usées que des bassins versants urbains. Cela permet à ceux qui travaillent en gestion des eaux urbaines d'anticiper et de répondre aux difficultés et tendances émergentes et de s'y adapter.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le Service de l'eau recommande que la Ville se joigne au RCE pour contribuer et bénéficier de ces travaux et en particulier ceux du CEUC.

Le Groupe de leadership du CEUC, composé, entre autre, des villes de Toronto, Calgary, Waterloo, Halifax, York et Regina, a cerné quatre priorités déterminantes pour la prise de décisions en matière de gestion des eaux urbaines qui orientent de façon importante les discussions nationales sur les besoins et les requêtes des municipalités.

Ces priorités sont pertinentes pour notre ville :

- 1) - la gestion intégrée des risques;
- 2) - le recouvrement intégral des coûts et financement;
- 3) - la récupération des ressources provenant des eaux usées et utilisation avantageuse des biosolides;
- 4) - la résilience aux tempêtes et événements météorologiques extrêmes.

L'abonnement pour l'année courante sera de 37 500\$.

JUSTIFICATION

L'intérêt pour la Ville de se joindre au RCE et plus particulièrement aux activités du CEUC réside principalement au niveau des échanges sur les meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau.

Principalement le Consortium sur les eaux urbaines du Canada :

- définit et précise les principaux enjeux partagés auxquels sont confrontés les municipalités, les gouvernements et l'industrie;
- crée des occasions de relever ces défis et de partager les risques et les investissements pour soutenir la prise de décisions et obtenir des résultats positifs plus rapidement;
- oriente la recherche à l'échelon municipal en fournissant des connaissances et des conseils pour la prise de décision en appui à de meilleures politiques et pratiques;
- facilite l'échange national entre pairs ayant des intérêts communs en gestion de l'eau, élargissant ainsi les horizons et menant à des solutions.

L'expertise montréalaise de gestion des eaux est, de par son ampleur et sa complexité, unique et justifie qu'elle soit partagée et bonifiée par des discussions avec les membres du CEUC

À cet effet, le RCE nous invite à devenir membre du Réseau. En raison de la date de notre abonnement, qui se fera normalement à compter de juillet, le coût annuel sera limité à 37 500\$, mais sera normalement de 75 000\$ à compter de l'année prochaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 37 500 \$ est prévu au Service de l'eau. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 30% par la ville centre et à 70% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une gestion plus performante de l'eau permet d'assurer à l'ensemble de la population un accès à long terme à cette ressource.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Comlan Djanta AFANOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Service de l'eau
Richard FONTAINE, Service de l'eau
Dominique DEVEAU, Service de l'eau

Lecture :

Dominique DEVEAU, 26 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit TURENNE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Alain DUBUC
Cadre administratif

Le : 2016-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-03

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-05-03



Dossier # : 1164784006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun au 79e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 2 au 6 juin 2016 au RBC Convention Centre à Winnipeg au Manitoba. Aussi, appuyer leur élection à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2016-2017. Dépense estimée : 8 591,45 \$.

Il est recommandé d':

1. Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun au 79e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 2 au 6 juin 2016 au RBC Convention Centre à Winnipeg, Manitoba. Dépense estimée à 8 591,45.
2. Appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Richard Celzi et de Mme Marie-Ève Brunet à titre de membres du Conseil national d'administration de la FCM pour l'année 2016-2017 et d'assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions.
3. Accorder des avances de fonds aux montants de 2 999,35 \$ à M. Michel Bissonnet, de 2 790,98 \$ à M. Richard Celzi et de 395,50 \$ à Mme Marie-Ève Brunet.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-04 11:28

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164784006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun au 79e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 2 au 6 juin 2016 au RBC Convention Centre à Winnipeg au Manitoba. Aussi, appuyer leur élection à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2016-2017. Dépense estimée : 8 591,45 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0268 - 17 février 2016 - Autoriser une dépense estimée à 1 784,53 \$ relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 1^{er} au 4 mars 2016, à Sherbrooke au Québec.

CE15 2022 - 11 novembre 2015 - Autoriser une dépense estimée à 2 986,52 \$ relative au déplacement de M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 17 au 20 novembre 2015, à Ottawa, en Ontario.

CE15 1531 - 12 août 2015 - Autoriser dépense estimée à 3 189,86 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

CE15 0816 - 29 avril 2015 - Autoriser une dépense estimée à 13 586,26 \$ relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton.

CE15 0322 - 25 février 2015 - Autoriser une dépense estimée à 9 034,93 \$ relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 4 au 7 mars 2015, à Burnaby (Colombie-Britannique).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à :

- Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun au 79e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM qui se déroulera du 2 au 6 juin 2016 au RBC Convention Centre à Winnipeg au Manitoba.
- Appuyer l'élection de MM. Michel Bissonnet et Richard Celzi ainsi que Mme Marie-Eve Brunet à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2016 -2017, dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle lors de laquelle aura lieu l'élection du Conseil d'administration de la FCM. À noter que le Conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres et que le Québec y détient 12 sièges, dont 3 pour la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement, les accords économiques internationaux, etc. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais. Les organisateurs du congrès s'efforcent d'élaborer un programme de séminaires offrant des outils et des connaissances pratiques que peuvent appliquer les élus municipaux dans leur municipalité.

Élection des membres représentant la Ville de Montréal

La Ville de Montréal a trois postes désignés au Conseil d'administration de la FCM. La Ville de Montréal propose que ses postes désignés soient occupés pour le mandat 2016-2017 par MM. Michel Bissonnet, Richard Celzi et Mme Marie-Ève Brunet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

dépense estimée à 8 591,45. Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-05-04

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-05-04



Dossier # : 1160132002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 10 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration pour couvrir les frais reliés à la mise en place d'un service de halte-garderie temporaire lors des périodes de questions du public des séances du conseil municipal et ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant de 15 000 \$ à cet effet

Il est recommandé:

1.- d'autoriser un virement de crédits de 10 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration pour couvrir les frais reliés à la mise en place d'un service de halte-garderie temporaire lors des périodes de questions du public des séances du conseil municipal;

2.- d'ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant récurrent de 15 000 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-06 11:19

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160132002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement de crédits de 10 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration pour couvrir les frais reliés à la mise en place d'un service de halte-garderie temporaire lors des périodes de questions du public des séances du conseil municipal et ajuster la base budgétaire 2017 du Service du greffe d'un montant de 15 000 \$ à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a annoncé, le 15 avril dernier, qu'elle offrirait une halte-garderie temporaire lors des périodes de questions durant les séances du conseil municipal. Ce geste, une initiative du maire de Montréal, vise à attirer davantage de montréalaises et de montréalais à participer aux séances du conseil municipal et, plus globalement, à la démocratie municipale.

Le Bureau de la présidence du conseil a donc entrepris les démarches nécessaires afin que ce service de halte-garderie temporaire soit disponible à l'hôtel de ville dès l'assemblée du conseil municipal du 18 avril 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le service de halte-garderie est offert lors de la séance du conseil municipal du lundi soir, entre 17 h et 22 h. Il est également offert le mardi, si la séance se prolonge jusqu'au lendemain, entre 8 h 30 et 10 h 30.

La halte-garderie temporaire est aménagée au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et occupe deux espaces. Une salle familiale avec fauteuils, tables, coin dodo et lavabo et un espace additionnel dédié aux jeux.

Ce service est disponible sans réservation et est offert par des éducateurs professionnels bilingues.

Toutes les mesures nécessaires sont mises en place pour s'assurer du bien-être des enfants.

JUSTIFICATION

La participation citoyenne est essentielle à la vie démocratique de Montréal. La Ville de Montréal s'assure donc de mettre en place des mesures qui permettent d'adapter le fonctionnement de ses instances à la réalité des familles montréalaises. Le Bureau de la présidence du conseil (CR 100249) ne dispose pas des crédits requis pour couvrir cette nouvelle activité, d'où la nécessité d'obtenir des crédits supplémentaires en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2016, les crédits requis sont de l'ordre de 10 000 \$ pour les séances du conseil municipal de mai à décembre 2016. Ces crédits devront provenir du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration. Comme il s'agit d'une dépense récurrente, la base budgétaire 2017 du Bureau de la présidence du conseil (CR 100249) devra être ajustée d'un montant de 15 000 \$ pour couvrir cette dépense pour l'année entière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mettre en place des mesures concrètes afin d'augmenter la participation citoyenne aux instances décisionnelles de la Ville permet de renforcer le dialogue avec les citoyens ce qui contribue à l'atteinte de l'un des principes de développement durable (Une collectivité au cœur du développement durable).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une annonce publique a déjà été réalisée le 15 avril 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe

Lecture :

Marie-Eve BONNEAU, 5 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Administration et adjointe au directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-04

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-05-06



Dossier # : 1166083001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Direction générale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 401 873 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales, soit 191 873 \$ afin de permettre la création et le comblement de trois postes permanents en cours d'année, et 210 000 \$ en autres familles de dépenses pour soutenir l'activité croissante de la Ville en matière de relations internationales. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire d'un montant de 520 882 \$ pour 2017 et les années subséquentes.

Recommandation :

1. D'autoriser un virement budgétaire de 401 873 \$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales;
2. D'autoriser l'ajustement récurrent à la base budgétaire pour 2017 et les années subséquentes de 520 882 \$ pour le Bureau des relations internationales;
- 3 D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-20 14:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166083001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Direction générale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 401 873 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales, soit 191 873 \$ afin de permettre la création et le comblement de trois postes permanents en cours d'année, et 210 000 \$ en autres familles de dépenses pour soutenir l'activité croissante de la Ville en matière de relations internationales. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire d'un montant de 520 882 \$ pour 2017 et les années subséquentes.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau des relations internationales (BRI) voit au positionnement de la métropole sur la scène internationale afin de promouvoir des intérêts de la collectivité montréalaise. A ce titre, le BRI planifie et gère la participation de la ville à des activités multilatérales et bilatérales, incluant l'attraction d'événements internationaux et l'accueil de délégations étrangères.

La structure de l'équipe des relations internationales, au sein du BRI, est composée actuellement de 10 années-personnes (excluant le bureau du Protocole), incluant le poste de directeur.

L'activité internationale de Montréal s'est considérablement accrue en 2015 et dans les premiers mois de 2016, et la tendance se poursuivra.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est demandé d'obtenir le financement nécessaire pour permettre la création et le comblement permanent de trois postes supplémentaires au sein de la structure du BRI (excluant le Protocole). Les trois postes sont :

- 1 poste de conseiller aux affaires internationales (emploi professionnel #306210, groupe de traitement 29-002)
- 1 poste d'agent de recherche (emploi professionnel # 499810, groupe de traitement 29-001)
- 1 poste d'agent de projets, promotion événements spéciaux (emploi col blanc # 705340, groupe de traitement 12-009)

De plus, il est demandé d'obtenir un financement additionnel de \$ 210 000 en autres familles de dépenses, pour couvrir les frais afférents aux activités de relations internationales.

JUSTIFICATION

L'activité internationale de Montréal s'intensifie.

Ainsi, en 2015 et au début de 2016:

- Montréal a notamment été l'hôte d'un événement majeur, le Sommet Vivre ensemble, à partir duquel ont germé d'autres initiatives dont l'Observatoire ainsi que la Commission de l'AIMF sur le Vivre ensemble.
- L'action bilatérale s'est intensifiée; par exemple, la mission en Chine s'est avérée la plus grande mission à l'étranger jamais entreprise par Montréal.
- Il y a aussi eu une implication accrue au niveau des organisations multilatérales (e.g. Strong cities network; 100 Resilient Cities; Mayors' Compact; UNACLA; , etc.).
- Le maire a été élu Président de Metropolis, l'Association des grandes métropoles.
- Le Secrétaire général des Nations Unies a effectué une visite officielle d'envergure à Montréal.

L'activité internationale identifiée ci-haut a en effet eu un effet de levier et suscité de nouvelles attentes et opportunités pour la promotion des intérêts de Montréal.

Ainsi:

- L'activité multilatérale de Montréal ira s'intensifiant, alors que nous sommes sollicités par de nombreux partenaires. Dans certains dossiers, tels que le vivre ensemble et la prévention de la radicalisation, Montréal joue désormais un rôle de leadership international.
- L'activité et la coopération bilatérale iront aussi en s'intensifiant. Par exemple, des ententes de coopération sont en développement avec Mexico et Dublin. Le Premier ministre de France effectuera une visite à Montréal en juin.
- Montréal sera l'hôte d'une série d'événements majeurs ayant une dimension internationale.
- Le nombre de visites à l'étranger ainsi que le nombre de visites de délégations étrangères à Montréal iront en s'accroissant.

Or les effectifs et ressources actuels ne suffisent pas pour répondre à la demande croissante. Dans les circonstances actuelles, il sera pratiquement impossible d'effectuer un travail en quantité et qualité adéquate eu égard aux objectifs et attentes.

En augmentant la capacité du BRI, nous nous donnons les moyens pour appuyer l'ensemble de l'administration municipale eu égard à son activité sur la scène internationale et aux retombées sur la métropole.

Cette capacité accrue permettra notamment de répondre à l'accroissement de la charge de travail et aux coûts associés aux activités en 2016 sous trois grandes rubriques:

- Présidence de Metropolis et accroissement de l'activité multilatérale et bilatérale connexe.
- Visites de personnalités (e.g. Secrétaire général de l'ONU) et délégations étrangères.
- Série d'événements d'envergure à caractère international en 2016, et planification en vue de 2017 qui sera marqué par le 375^{ème} anniversaire de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2016, les crédits de 401 873 \$ nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration. Le partage du financement de l'imputation de cette dépense de 401 873 \$ entre les compétences, est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 51,2% pour une somme de 205 759 \$.

Pour 2017 et les années subséquentes, un ajustement récurrent à la base budgétaire sera effectué pour un montant d'environ 520 882 \$ pour le Bureau des relations internationales.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier de 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier de la ville pour les années 2017 et subséquentes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à la Politique de dotation et de gestions de la main-d'oeuvre, des affichages seront produits afin de débiter les processus de comblement des postes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dotation des postes dès mai 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

|

Parties prenantes

Yves TARDIVEL, Service des ressources humaines
Catherine BÉRUBÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Yves TARDIVÉL, 11 avril 2016
Catherine BÉRUBÉ, 8 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe HAMEL
Conseiller en ressources humaines
Division du soutien conseil à la gestion -
direction générale
Direction du soutien conseil à la gestion
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-06

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur
Bureau des relations internationales



Dossier # : 1166083006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , Bureau du protocole et de l'accueil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 132 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales - Accueil et Protocole, soit 82 000 \$ afin de permettre la création et le comblement de 4 postes temporaires en cours d'année, et 50 000 \$ en autres familles de dépenses pour soutenir les activités à venir de la Ville en lien avec le 375e anniversaire de la Ville de Montréal. Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 445 000 \$ pour 2017.

Recommandation :

1. D'autoriser un virement budgétaire de 132 000 \$ pour l'année 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales;
2. D'autoriser un ajustement à la base budgétaire pour 2017 de 445 000 \$ pour le Bureau des relations internationales;
- 3 D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-06 16:17

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1166083006**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , Bureau du protocole et de l'accueil
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 132 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau des relations internationales - Accueil et Protocole, soit 82 000 \$ afin de permettre la création et le comblement de 4 postes temporaires en cours d'année, et 50 000 \$ en autres familles de dépenses pour soutenir les activités à venir de la Ville en lien avec le 375e anniversaire de la Ville de Montréal. Autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 445 000 \$ pour 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal s'apprête à célébrer son 375^e anniversaire. Dans ce cadre, le Bureau d'accueil et du protocole sera appelé à s'impliquer et apporter un appui à une foule d'événements, dont certains d'envergure majeure, et à accueillir un nombre exceptionnel de dignitaires. Par conséquent, il est nécessaire d'accroître temporairement la capacité du Bureau afin de répondre aux besoins accrus en matière de protocole et accueil et ainsi apporter une contribution essentielle au succès du 375e.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Il est proposé d'augmenter temporairement, en 2016 et 2017, les ressources humaines du Bureau d'accueil et protocole en créant les postes temporaires suivants:

- 1 conseiller (janvier 2017 à décembre 2017)
- 1 chargé de protocole et d'accueil (août 2016 à décembre 2017)
- 1 chargé de protocole et d'accueil (janvier 2017 à décembre 2017)
- 1 agent de projet (août 2016 à décembre 2017)

De plus, il est proposé d'ajouter les ressources financières suivante dans les autres familles de dépenses pour 2016 seulement:

- Design et production d'une œuvre d'art unique (en plusieurs exemplaires) à offrir en cadeau souvenir à l'occasion du 375e: \$ 40,000
- Livre d'Or pour le 375e \$ 10,000

JUSTIFICATION

A titre de référence historique, lors du 350^e anniversaire de Montréal en 1992 le Bureau de l'accueil avait collaboré au bon déroulement de 620 événements dont 516 faisaient partie de son mandat habituel et 104 étaient reliées directement aux festivités du 350^e - chiffre auquel on peut ajouter le soutien à de nombreuses réunions pour un total d'environ 900 activités diverses en cours d'année. Et si les activités du 350^e ont représenté environ 20% des projets de l'année 1992, il s'agissait presque dans tous les cas d'activités majeures, exigeant chacune considérablement plus d'énergie, de ressources et de temps que celles inscrites au calendrier régulier.

L'équipe du Protocole et de l'accueil était alors composée de 9 personnes permanentes. A celle-ci se sont ajoutées 5 personnes en prêt de services, ainsi que 10 étudiants pour l'été.

Contrairement aux célébrations du 350^e anniversaire de Montréal qui se sont déroulées sur six mois entre mai et octobre 1992, le 375^e anniversaire se déploiera au cours de l'année entière avec un départ fulgurant en décembre 2016.

Les événements clés et d'envergure en matière de Protocole et d'accueil seront:

- Lancement des festivités le 21 décembre 2016.
- Célébrations du 17 mai 2017.
- Clôture des festivités en décembre 2017

La programmation de la Société du 375^e compte également plusieurs événements "signatures", dont plusieurs attireront des dignitaires et exigeront l'engagement du Bureau du protocole (e.g. Festival en lumières avec la participation de Lyon, la Saga des géants, etc.).

Enfin, Montréal sera l'hôte en 2017 d'événements majeurs qui attireront des milliers de personnes de partout à travers le monde. En plus des habituels festivals tels que Jazz, Francolies, Juste pour rire, Montréal en lumière, Igloofest, Piknic électronique, C2MTL et autres, s'ajouteront autour de 90 congrès, dont :

- 8 au 10 mars : 10th Global Strategic Infrastructure Leadership Forum
- 15 au 17 mai : Congrès de l'Association internationale du transport public (UITP). 6000 participants
- 23 au 27 mai: Ispa, International society for performing arts.
- mai: Amnistie Internationale: Prix Ambassadeurs de conscience
- juin: Assemblée de l'Alliance des Grands lacs et du Saint-Laurent
- 19 au 23 juin : Congrès Metropolis. 1200 participants
- 14 au 25 octobre : Sommet mondial du design, 4500 participants
- 2 au 8 octobre : Championnat du monde de gymnastique artistique 1200 participants
- 29 octobre : World Congress on Intelligent Transport Systems
- novembre: Entretiens Jacques Cartier.

Cela générera un nombre élevé d'activités, dont la visite de nombreux dignitaires, qui nécessiteront l'engagement du Bureau - allant de la planification des listes d'invitations, à l'appui organisationnel et logistique jusqu'à l'accueil.

L'équipe actuelle est composée de 4 personnes rattachées aux fonctions suivantes :

- 1 chef du protocole
- 1 chargée de protocole et d'accueil
- 1 agent de projet
- 1 secrétaire d'unité administrative

Le bureau du protocole compte aussi sur quelques stagiaires, étudiants et contractuels occasionnels, ainsi que sur une équipe de bénévoles

L'équipe actuelle opère à la limite de ses capacités eu égard à l'intensité de l'agenda exigeant un appui protocolaire.

C'est ainsi qu'il est nécessaire d'accroître les ressources humaines qui seront affectées à l'ensemble de l'accueil et du protocole eu égard au 375e. Le tout à compter de l'été 2016, en raison du lancement des festivités le 21 décembre de cette année, et aussi en raison du temps requis pour bien préparer l'année 2017, à commencer par le lancement des invitations aux événements clés.

Il est donc envisagé de reconfigurer temporairement l'équipe de la façon suivante, pour un total de 8 personnes :

- 1 chef du protocole
- 1 conseiller
- 3 chargés de protocole et d'accueil
- 2 agents de projet
- 1 secrétaire d'unité administrative

D'où la nécessité de créer les postes temporaires identifiés ci-haut dans la section "Description".

A ceci s'ajouterait le recrutement de stagiaires, ainsi que les services de quelques étudiants et contractuels à temps partiel. Le Comité de bénévoles serait appelé à croître.

Enfin, il est aussi nécessaire d'allouer des ressources financières spécifiques en 2016 pour confectionner une édition spéciale du Livre d'or et pour développer et produire une oeuvre d'art souvenir "signature" 375e, qui sera remise aux visiteurs de marque.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2016, les crédits de 132 000 \$ nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés à même les dépenses contingentes imprévues d'administration.
Pour 2017, un ajustement à la base budgétaire sera effectué pour un montant d'environ 445 000 \$ pour le Bureau des relations internationales.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier de 2016, il présente un impact sur le cadre financier de la ville pour l'année 2017.

Cette dépense sera assumé à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn GAGNON
Chef de protocole et de l'accueil
Bureau des relations internationales

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-03

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur
Bureau des relations internationales

CE : 30.006

2016/05/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161353001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et modifier le Règlement sur les services (14-012) afin de refléter les modifications apportées par le budget 2016 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative.

1. il est recommandé d'adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2016 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative.

2. il est recommandé d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement 14-012 <<Règlement sur les services>> une ordonnance afin de modifier le paragraphe 1 de l'article 1 du règlement pour créer le le Bureau des projets et programmes d'immobilisations.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-03-17 13:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161353001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et modifier le Règlement sur les services (14-012) afin de refléter les modifications apportées par le budget 2016 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires RCE 02-004 précise les éléments de délégation ainsi que la hiérarchie administrative applicable. Cette hiérarchie est détaillée dans une annexe qui accompagne le règlement. Ce règlement s'applique à tous les services municipaux, à l'Ombudsman, à la Commission de la fonction publique et au Secrétariat de liaison de l'agglomération.

En vertu de l'article 3 du Règlement 14-012 <<Règlement sur les services>>, le comité exécutif peut, par ordonnance, sur recommandation du directeur général, décréter que certains services, activités ou unités administratives relèvent de la direction générale ou de l'une ou l'autre des directions générales adjointes et, à cette fin, modifier le paragraphe 1 de l'article 1 du règlement.

Aussi, le Chantier sur la simplification du processus décisionnel poursuit ses travaux et suggère que dix délégations additionnelles du comité exécutif aux fonctionnaires soient introduites à des fins d'efficacité des opérations des services corporatifs.

Finalement, la hauteur de la délégation accordée aux cadres administratifs et autres employés en regard des bons de commandes relatifs à une entente-cadre de services professionnels est revue dans un souci d'un meilleur encadrement et suivi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2345 - 16 décembre 2015: d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », en matière d'aménagement et d'urbanisme.

CE15 1817 - 7 octobre 2015: de modifier le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » pour corriger l'annexe A du règlement afin de refléter la création du poste de directeur exploitation au Service de l'Espace pour la vie,

CE15 1633 - 2 septembre 2015: d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du

comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires (RCE02-004) dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative

CE14 1989 - 17 décembre 2014: nommer M. Guy Laroche à titre de Directeur - bureau des projets d'investissements.

CM14 0306 - du 24 mars 2014: adoption du règlement intitulé <<Règlement sur les services>>.

DESCRIPTION

Le Règlement RCE 02-004

L'annexe A et certains articles du Règlement RCE 02-004 doivent être actualisés afin de refléter les ajustements aux structures administratives suite au processus budgétaire de 2016 et d'appuyer la poursuite de la réorganisation administrative des services corporatifs de la Ville de Montréal.

De plus, afin d'assurer un suivi de la mise en oeuvre du plan quinquennal de main d'oeuvre, une reddition de compte annuelle sera faite au comité exécutif, remplaçant ainsi la reddition de compte historique qui n'était plus pertinente.

Les 10 propositions de délégation additionnelle émanant du Chantier sur la simplification du processus décisionnel se déclinent comme suit :

Contributions financières

De déléguer au fonctionnaire de niveau A concerné l'approbation des soutiens financiers accordés dans le cadre du programme de soutien aux OBNL locataires adopté par le comité exécutif.

Virement de crédits

De déléguer tout virement de crédits affectés à des dépenses de fonctionnement ou à des dépenses d'immobilisation d'un service de la Ville à un arrondissement lorsqu'associé à des juridictions ou cadres d'intervention partagés soit délégué au Directeur général ou au Directeur général adjoint concerné pour les virements de plus de 100 000\$ et au fonctionnaire de niveau A pour tout virement de 100 000\$ et moins.

De déléguer au Directeur général et au Directeur général adjoint concerné tout virement de crédits affectés à des dépenses de fonctionnement entre services de la Ville.

Ces nouveaux textes de délégation introduisent une nouvelle approche, plus facile d'application, en matière de virements de crédits. Cela nécessite des quelques ajustements de concordance aux autres articles traitant de virements de crédits, Ces ajustements de concordance sont inclus dans le présent dossier.

Matières juridiques

De déléguer au Directeur général toute décision relative à l'acceptation ou le refus d'une proposition de règlement dans le cadre d'un programme de remboursement volontaire découlant de la Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement dans le cadre de contrats publics.

De déléguer aux chefs de division concernés du Service des affaires juridiques la décision de contester ou non ou de recourir aux modes privés de règlement de litige et d'en faire état au « protocole de l'instance ».

Acquisitions et aliénations d'immeubles

De déléguer aux fonctionnaires de niveau A du Service des infrastructures, de la voirie et des transports la régularisation des titres de propriété selon la procédure prévue aux articles 192 et 193 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Autres

De déléguer au chef de division – géomatique les consentements au bornage dans la mesure où les conclusions du rapport de l'arpenteur-géomètre choisi sont jugées fondées.

De déléguer aux directeurs concernés l'approbation des ententes de confidentialité nécessaires dans le cadre de la constitution de bureaux de projets impliquant un partenaire externe à la Ville.

De déléguer aux fonctionnaires de niveau A du Service de la gestion et planification immobilière la conclusion d'une entente visant à autoriser d'accéder aux propriétés de la Ville afin d'y réaliser des vérifications diligentes découlant d'une promesse d'achat.

Finalement, il est suggéré de resserrer la hauteur des bons de commandes relatifs aux ententes cadres de services professionnels pour les cadres administratifs et autres employés et essentiellement de les harmoniser à ceux qui prévalent pour les octrois de contrats de services professionnels.

Le Règlement sur les services

Le règlement sur les services doit être ajusté afin d'identifier le Bureau des projets et programmes d'immobilisations au sein de la direction générale. Ce bureau a été créé à la fin 2014.

JUSTIFICATION

La mise à jour des articles et des annexes du Règlement de délégation des pouvoirs sont des opérations courantes visant à ajuster la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires aux modifications organisationnelles induites par un nouveau budget, une réorganisation administrative ou par une réévaluation des besoins opérationnels au sein de chaque unité. La mise à jour du Règlement sur les services vise à ajuster et identifier le partage des responsabilités entre les services municipaux et la direction générale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour régulière de ces règlements sont requis afin d'assurer l'efficacité organisationnelle

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué détaillé sera transmis à la fonction publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique BELPAIRE, Service des affaires juridiques
Josée LAPOINTE, Service des ressources humaines
Danielle JIONA, Direction générale

Lecture :

Danielle JIONA, 15 mars 2016
Véronique BELPAIRE, 17 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-15

Jean-François MILOT
Chef de division soutien aux instances



Dossier # : 1167205001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 2217-52 modifiant le Règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc

Il est recommandé :

1. d'approuver le Règlement 2217-52 modifiant le Règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc, adopté le 14 mars 2016 par le conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc, celui-ci étant conforme aux orientations et aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Côte-Saint-Luc.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-02 14:42

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167205001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 2217-52 modifiant le Règlement de zonage 2217 de la Ville de Côte-Saint-Luc

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 mars 2016, la Ville de Côte-Saint-Luc a transmis à la Ville de Montréal le Règlement 2217-52, adopté le 14 mars 2016, modifiant le Règlement de zonage 2217. Le règlement de modification a pour but d'assurer la concordance aux exigences du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) concernant les seuils minimums de densité résidentielle applicables aux secteurs à construire et à transformer. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du Règlement RCG 15-073, ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux orientations et aux objectifs du Schéma entré en vigueur le 1^{er} avril 2015. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084), entré en vigueur le 2 décembre 2015.

Selon les modalités de la LAU, les municipalités ont un délai de six mois pour adopter les règlements de concordance au Schéma. Suite à sa demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Ville de Côte-Saint-Luc a obtenu un délai allant jusqu'au 1^{er} juin 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2016-03-14 - Conseil municipal de Côte-Saint-Luc - Adoption du Règlement 2217-52 modifiant le Règlement de zonage 2217.
Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

DESCRIPTION

Le Règlement 2217-52 modifie les dispositions existantes du Règlement de zonage 2217 concernant exclusivement les densités résidentielles minimales inscrites à la carte 33 du Schéma. Les deux secteurs du territoire de Côte-Saint-Luc apparaissant à cette carte

correspondent aux zones suivantes du Règlement de zonage 2217 : RM-62, RM-63, RU-64, RU-65, RU-66, RU-67, RU-69, RU-70 et HM-6. Il s'agit des secteurs de l'avenue Parkhaven et du Mail Cavendish en grande partie construits.

JUSTIFICATION

Le Règlement 2217-52 ne déroge pas aux objectifs du Schéma et de son document complémentaire. Il est donc conforme au Schéma.

Les coefficients d'occupation du sol (COS) proposés correspondent aux seuils minimums moyens de densité résidentielle de 60 logements/ha brut prescrits par le Schéma pour les 2 secteurs concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications au Règlement de zonage de la Ville de Côte-Saint-Luc sur la densité résidentielle favorisent le développement durable, comme exigé par le Schéma.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent avis de conformité permettra l'entrée en vigueur des modifications réglementaires assurant la concordance au Schéma exclusivement en matière de densité résidentielle. Les dispositions concernant la concordance des autres objets du Schéma doivent être déposées ultérieurement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du Règlement 2217-52. Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René GIRARD
Charge de projets - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-04-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-05-02



Dossier # : 1163536001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'une Direction des travaux publics (SCA) au sein du Service de la concertation des arrondissements, la création d'un poste permanent de Directeur des travaux publics (SCA) (groupe de traitement FM10) et permettre le comblement du poste, et ce, à compter de la signature de la résolution

D'autoriser la création d'une Direction des travaux publics (SCA) au sein du Service de la concertation des arrondissements, la création d'un poste permanent de Directeur des travaux publics (SCA) (groupe de traitement FM10) et permettre le comblement du poste, et ce, à compter de la signature de la résolution;
D'autoriser, pour 2017, un ajustement de la base budgétaire du Service de la concertation des arrondissements afin de financer ce nouveau poste.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-06 17:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163536001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'une Direction des travaux publics (SCA) au sein du Service de la concertation des arrondissements, la création d'un poste permanent de Directeur des travaux publics (SCA) (groupe de traitement FM10) et permettre le comblement du poste, et ce, à compter de la signature de la résolution

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale a clairement énoncé son intention de faire en sorte qu'il y ait plus de cohérence et d'harmonisation des pratiques en matière, notamment de déneigement et de services rendus aux citoyens.

Bien que les arrondissements soient compétents dans la gestion quotidienne des activités de travaux publics, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) exerce maintenant, à plusieurs égards dans ce domaine, le rôle associé à la vision stratégique, à la planification intégrée, à la coordination et à l'efficacité opérationnelle.

En 2015, dans le cadre de la RFA, le SCA est devenu compétent à l'égard des opérations des lieux d'élimination de la neige et en a obtenu la responsabilité budgétaire (± 12 millions).

En 2016, le conseil municipal a revu le partage des rôles et responsabilités entre la ville centre et les arrondissements en matière de déneigement. Il délègue alors au SCA la compétence de la planification intégrée des opérations, le lancement des appels d'offre, l'octroi des contrats et la responsabilité budgétaire associée (± 65 millions). La délégation aux arrondissements en matière de gestion contractuelle se limite désormais aux suivis des activités opérationnelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voici les décisions antérieures modifiant les responsabilités du Service de la concertation des arrondissements :

CE14 1777 : 1144631004 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de

voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016

CM14 1272 et CM14 1132 : 1144631006 - Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, adopter les Règlements modifiant: 1. le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), 2. le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), 3. le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

CM15 1518 et CM16 0148 : 1154631011 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de répondre aux principales recommandations du Bureau de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

DESCRIPTION

Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) demande par le présent sommaire décisionnel la création d'une Direction des travaux publics (SCA) au sein de son service, la création d'un poste permanent de Directeur des travaux publics (SCA) (groupe de traitement FM10) et le comblement du poste.

Le rôle du SCA en matière de travaux publics a grandement évolué depuis 2015. De son ancien rôle de gardien des connaissances et d'expert du domaine d'affaire, il doit maintenant assurer un rôle stratégique au niveau de la gestion des opérations réalisées en arrondissement. Plus spécifiquement, dans le domaine des travaux publics, il s'est vu confier des responsabilités accrues en matière de déneigement (politique de déneigement, décret coordonné des opérations de chargement, planification intégrée des opérations, gestion des contrats de déneigement et du transport de la neige, caractérisation et priorisation des rues, gestion intégrée des activités d'élimination de la neige, mise en place de politique et de guide opérationnels, etc.) et d'innovations technologiques en support aux opérations (Info-Neige, Planif-neige, SIT-Neige, Info-remorquage, loi 430, etc.).

Cette nouvelle unité administrative aura pour mandat d'assurer la coordination stratégique et la performance des activités en matière de travaux publics sur le territoire de la Ville de Montréal. Elle permettra aussi d'assurer la cohérence entre les activités réalisées par les Directions de travaux publics des arrondissements. De plus, elle aura pour mission de mettre en œuvre les solutions technologiques améliorant la performance des opérations exécutées par les arrondissements.

Le Directeur des travaux publics (SCA) s'assurera de la réalisation de la mission et veillera aux orientations stratégiques des mandats et des projets reliés aux activités des travaux publics du SCA. Le titulaire de ce poste aura à sa charge 24 employés en plus d'intervenir auprès des Directeurs des travaux publics des différents arrondissements.

Actions requises suite à l'adoption du présent sommaire décisionnel:

- Créer un numéro UADM pour la nouvelle direction et y rattacher un nouveau centre de responsabilité;
- Création d'un poste permanent de Directeur des travaux publics - SCA (FM10);

JUSTIFICATION

La création de cette nouvelle direction et de la nomination d'un Directeur des travaux publics (SCA) permettra la prise en charge complète des nouvelles responsabilités dévolues au SCA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

D'ici la fin d'année 2016, le nouveau poste de Directeur des travaux publics (SCA) sera financé à même le budget de fonctionnement du Service de la concertation des arrondissements.

Pour 2017, un ajustement de la base budgétaire sera nécessaire afin de financer ce poste.

Les frais relatifs à l'exécution de la fonction de la personne titulaire (budget annuel de dépenses de fonction, allocation automobile et autre frais de déplacement) sont à prévoir.

Les détails des calculs sont présentés à la pièce jointe de l'intervention financière du présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Elvis LABELLE, Service des ressources humaines
Kim AUDET, Service des ressources humaines

Lecture :

Kim AUDET, 2 mai 2016
Elvis LABELLE, 22 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE
Chef de division - Ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-13

Guylaine BRISSON
Directrice du Service de la concertation des
arrondissements

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Alain DUFORT
Directeur général adjoint - Ville-Marie et
concertation des arrondissements

Tél : 514 872-7791

Approuvé le : 2016-05-05

CE : 60.001
2016/05/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS